

Rapport d'activité

Direction de l'économie et de l'emploi

—

2020



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'économie et de l'emploi DEE
Volkswirtschaftsdirektion VWD

Table des matières

1	Direction et secrétariat général	8
1.1	Covid-19 – Rétrospective 2020	8
1.2	Activités	9
1.2.1	Activités courantes	9
1.2.2	Evénements particuliers	10
1.3	Collaborations intercantionales (relation intercantionales au niveau de la Direction)	10
1.3.1	Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	10
1.3.2	Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)	10
1.3.3	Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)	10
1.3.4	Comité gouvernemental de la HES-SO	10
1.4	Commission d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger	11
1.5	Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)	11
1.6	Législation	11
1.6.1	Lois et décrets	11
1.6.2	Ordonnances, arrêtés et règlements	12
1.7	Tourisme	13
1.7.1	Bilan touristique	13
1.7.2	Activité de l'Union fribourgeoise du Tourisme	13
1.7.3	Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg (FET)	15
2	Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR)	16
2.1	Activités	16
2.1.1	Sommaire	16
2.1.2	Promotion économique et implantation d'entreprises	17
2.1.3	Nouvelle Politique Régionale	18
2.1.4	Politique économique	18
2.1.5	Organes de soutien	19
2.2	Les mesures de soutien en chiffres	21
2.2.1	Soutien aux entreprises	21
2.2.2	Emplois annoncés en 2015 et effectivement créés à fin 2020	22
3	Service public de l'emploi (SPE)	22
3.1	Activités	22
3.2	Section chômage	23

3.2.1	Assurance chômage	23
3.2.2	Office régionaux de placement (ORP)	23
3.2.3	Logistique des mesures actives du marché du travail (LMMT)	23
3.2.4	Médiation	24
3.2.5	Collaboration interinstitutionnelle (CII)	25
3.2.6	Aide aux jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle	25
3.3	Section Marché du travail	25
3.3.1	Inspection du travail	25
3.3.2	Observatoire du marché du travail	26
3.3.3	Organe cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE)	26
3.3.4	Office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs de travail (OCCT)	27
3.3.5	Accords sur la libre circulation des personnes (ALCP)	27
3.3.6	Lutte contre le travail au noir	27
3.3.7	Placement privé et location de services	28
3.4	Section juridique	28
3.4.1	Décisions en première instance	28
3.4.2	Décisions en deuxième instance	28
3.4.3	Observations au Tribunal cantonal	28
3.4.4	Réductions de l'horaire de travail et intempéries	29
3.5	Section Organisation et support	29
3.5.1	Statistiques	29
3.5.2	Informatique	29
3.5.3	Logistique	29
3.5.4	Communication et traduction	30
3.5.5	Projets et formations	30
3.6	Finances et controlling	30
4	Caisse publique de chômage (CPCh)	30
4.1	Activités	30
4.2	Activités courantes	31
4.3	Prestations versées aux bénéficiaires	31
4.3.1	Demandes d'indemnités en cas de chômage (IC)	31
4.3.2	Demandes d'indemnités en cas d'intempéries	31
4.3.3	Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail	31
4.3.4	Demande d'indemnités en cas d'insolvabilité	31
4.3.5	Indemnités versées	31
4.3.6	Perte de gain en cas de maladie (art. 94 LEMT)	31
5	Service du registre du commerce (SRC)	32

5.1	Activités	32
5.1.1	Activités courantes	32
5.1.2	Evénements particuliers	32
5.2	Statistiques	32
5.2.1	Etat des sociétés actives	32
5.2.2	Tableau comparatif par rapport à la langue d'inscription	33
5.2.3	Tableau comparatif des nouvelles sociétés	33
5.3	Collaborations intercantionales	33
5.4	Affaires contentieuses	33
6	Service de l'énergie (SdE)	33
6.1	Activités	33
6.1.1	Généralités	33
6.1.2	Activités courantes	34
6.1.3	Projets en cours	34
6.2	Formation	34
6.2.1	Programme de formation continue pour les professionnel-le-s	34
6.2.2	Promotion/formation pour la jeunesse	35
6.3	Procédures d'autorisation de construire	35
6.3.1	Demandes de permis de construire	35
6.3.2	Préavis PAL/PAD	35
6.3.3	Installations de réfrigération et/ou d'humidification, autorisations et dérogations diverses	35
6.3.4	Gaz naturel	35
6.3.5	Ligne haute tension	36
6.4	Programme d'encouragement en matière d'énergie	36
6.5	Collaborations intercantionales	36
6.6	Législation	36
7	Service de la Statistique (SStat)	37
7.1	Activités	37
7.1.1	Collecte de données	37
7.1.2	Exploitation des données	37
7.1.3	Diffusion des résultats	38
7.1.4	Conseil	38
7.2	Projets et évènements particuliers	38
7.3	Collaboration intercantonale et avec la Confédération	39
8	Service du logement (SLog)	39
8.1	Activités	39

8.1.1	Marché du logement	39
8.1.2	Abaissement des loyers par les pouvoirs publics	40
8.1.3	Suivi des aides octroyées	40
8.1.4	Réserves de terrains	40
8.1.5	Vente d'immeubles aux étrangers et étrangères	40
8.1.6	Commission cantonale du logement	41
8.1.7	Collaborations intercantionales	41
8.1.8	Affaires contentieuses	41
8.1.9	Politique du logement	41
8.1.10	Observatoire du logement et de l'immobilier	41
8.1.11	Politique d'information	41
9	Service de la formation professionnelle (SFP)	42
9.1	Activités	42
9.2	Evénements particuliers	43
9.2.1	Validation des acquis (VAE)	43
9.2.2	Préapprentissage d'intégration (PAI)	43
9.2.3	Remise des titres 2020 en mode numérique	43
9.3	Formation	43
9.3.1	Formation professionnelle initiale et préparation à la formation professionnelle initiale	43
9.3.2	Enseignement professionnel	44
9.3.3	Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)	44
9.3.4	Ecole professionnelle commerciale (EPC)	44
9.3.5	Ecole des Métiers Fribourg (EMF)	45
9.3.6	Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)	46
9.3.7	Ecole professionnelle santé-social (ESSG)	46
9.3.8	Ecole professionnelle en arts appliqués – eikon	47
9.3.9	Cours interentreprises (CIE)	47
9.3.10	Formation professionnelle supérieure et continue	47
9.3.11	Bibliothèque des Arts et Métiers BAM (EPAI) et Centre de ressources (EPAC)	48
9.4	Association du Centre professionnel cantonal (ACPC)	49
10	Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (HES-SO//FR)	49
10.1	Généralités	49
10.2	Organes	50
10.2.1	Conseil de la HES-SO//FR	50
10.2.2	Comité de direction HES-SO//FR	50
10.2.3	Conseil représentatif (CR) du personnel et des étudiant-e-s de la HES-SO//FR	50
10.3	Étudiants et étudiantes	51

10.3.1	Nombre et évolution	51
10.4	Évènements marquants	52
11	Etat du personnel (SPO)	54

1 Direction et secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur : Olivier Curty

Secrétaire général : Christophe Aegerter

Secrétaire général adjoint : David Th. Augustin Sansonnens

1.1 Covid-19 – Rétrospective 2020

Certains services de la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) ont été très fortement impactés par la pandémie dont les premiers effets se sont fait ressentir dès le premier trimestre de l'année 2020. Au-delà d'une complète réorganisation des activités dans le cadre du télétravail, il y a lieu de relever que le soutien à l'économie cantonale en ces temps troublés a nécessité une mise à contribution exceptionnelle des collaborateurs et des collaboratrices de la Direction. A ce titre, il faut souligner un intense travail d'analyse et de législation effectué notamment par le Secrétariat général, qui a permis de mettre sur pied et de concrétiser les aides d'urgence en faveur des entreprises et des personnes par une série de lois et d'ordonnances. Ces actes sont les suivants (certains actes ayant d'ailleurs été modifiés à plusieurs reprises) :

- > Loi complétant les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus pour les entrepreneurs et entrepreneuses et les indépendants et indépendantes (LMEI COVID-19) ;
- > Ordonnance sur les mesures économiques à la suite du coronavirus (OME COVID-19) ;
- > Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus dans le domaine du tourisme (MET COVID-19) ;
- > Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux loyers ou fermages de locaux commerciaux (OMEB COVID-19) ;
- > Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien et du conseil aux entreprises (OME-entreprises COVID-19) ;
- > Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus dans le domaine des médias (MEM COVID-19) ;
- > Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux personnes nouvellement précarisées et à risque de pauvreté (OMEP COVID-19) ;
- > Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien à l'orientation et à la formation professionnelle (OMEF COVID-19) ;
- > Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien à l'économie locale et de proximité (OMEL COVID-19) ;
- > Ordonnance révisant la durée de validité des ordonnances COVID-19 ;
- > Ordonnance sur les mesures d'accompagnement pour les employé-e-s des établissements contraints à la fermeture lors de la deuxième vague de coronavirus (OMAE COVID-19) ;
- > Ordonnance sur les mesures d'accompagnement pour les établissements contraints à la fermeture lors de la deuxième vague de coronavirus (OMAF COVID-19) ;
- > Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux cas de rigueur (OMECCR COVID-19) ;
- > Ordonnance relative aux mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus pour les entrepreneurs et entrepreneuses et les indépendants et indépendantes (OMEI COVID-19).

Pour ce qui est des retombées de la pandémie sur les services de la Direction, on peut notamment relever ce qui suit :

- > Durant la pandémie, le Conseil fédéral a mis en place une procédure sommaire facilitée, afin d'établir le décompte en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT). Ainsi, en 2020, la Caisse publique de chômage (CPCh) a versé plus de 200 millions à titre d'indemnités RHT et traité pas moins de 18'000 demandes et décomptes. Elle a également et simultanément versé, pour novembre 2020, aux établissements contraints à la

fermeture lors de la deuxième vague de coronavirus, la moitié des 20 % non-indemnisés par la RHT fédérale. Le Conseil fédéral a aussi augmenté le nombre maximum du droit aux indemnités des chômeurs de 120 jours. Dès lors, il a fallu adapter le nouveau droit et la communication aux différents bénéficiaires de l'indemnité journalière de chômage ;

- > Les activités du Service public de l'emploi (SPE) ont également fortement été marquées par les mesures prises pour endiguer la pandémie de la Covid-19. L'arrêt des activités dans plusieurs secteurs économiques a entraîné un afflux massif de demandes de RHT, dont le traitement a occupé intensément les collaborateurs et collaboratrices du SPE. Une montée subite de nouvelles inscriptions auprès des Offices régionaux de placement (ORP) a également pu être constatée dès la fin du mois de mars 2020. Le Service, par l'intermédiaire de ses inspecteurs et inspectrices de la Surveillance du marché du travail et en collaboration avec la Police cantonale, a également participé aux nombreux contrôles au sein des entreprises du canton afin de vérifier la mise en place et le respect des mesures sanitaires en lien avec la pandémie ;
- > Dès mars 2020, le Service de la statistique a été sollicité dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 pour fournir des données statistiques visant à évaluer les risques et conséquences sanitaires et économiques (emplois et entreprises selon les branches touchées par des restrictions ou des baisses d'activité) ;
- > Le Service du logement a mis, depuis le 15 mars 2020, la totalité de son effectif à disposition du Secrétariat général de la Direction de l'économie et de l'emploi, afin de gérer diverses mesures liées à la pandémie. Il a notamment géré durant le premier semestre en intégralité la mesure OMEB. Il a été appuyé dans la gestion par l'engagement de divers collaborateurs et collaboratrices externes mais également par des collègues d'autres services au sein de la DEE. Durant le second semestre 2020, il a mis en place et géré tous les processus pour deux ordonnances d'importance dans le cadre du soutien aux entreprises du canton, à nouveau avec l'aide de divers collaborateurs et collaboratrices externes, de l'appui de divers services de la DEE, ainsi que de plusieurs fiduciaires implantées dans le canton de Fribourg (OMAF et OMECR) ;
- > Pour les unités d'enseignement de la DEE, soit la HES-SO Fribourg/Freiburg (HES-SO//FR) et le Service de la formation professionnelle, 2020 s'inscrit sous le signe de la crise de la Covid-19. Pour les Hautes écoles en particulier, la gestion de la crise et le passage à l'enseignement à distance ont marqué cette année extraordinaire à plus d'un titre. Malgré cette situation, dans la continuité de la mise en œuvre de la loi et de la vision et stratégie de la HES-SO//FR, cette dernière a assuré et développé ses missions et honoré son mandat de prestations auprès de la HES-SO ;
- > S'agissant du tourisme, sur le plan national, comme au niveau fribourgeois, les organisations touristiques ont subi de plein fouet les effets de la crise sanitaire touchant l'ensemble de la planète. En avril et mai, l'Union fribourgeoise du Tourisme (UFT) a dès lors dû recourir aux RHT pour l'ensemble de ses collaborateurs et collaboratrices. La baisse des nuitées commerciales, de l'ordre de 35 %, a contraint également le Comité de l'UFT à l'adoption d'un budget de crise dont les mesures touchent le marketing, l'administration et les RH.

1.2 Activités

1.2.1 Activités courantes

Même si, comme relevé ci-dessus, la pandémie a très fortement influencé l'activité de la Direction en 2020, celle-ci n'en a pas moins poursuivi ses travaux usuels et mené à bien plusieurs projets importants. Ces travaux ont notamment abouti à l'acceptation, par le Grand Conseil, du Plan de relance de l'économie fribourgeoise. Pour la DEE, la mise en œuvre de ce plan a encore nécessité la conception et la rédaction des actes suivants :

- > Ordonnance d'exécution du plan cantonal de relance en vue de contrer les effets de la crise sanitaire et économique due au coronavirus (« Bars, discothèques et restaurants ») (OPCR-Gastro COVID-19) ;
- > Règlement d'exécution du plan cantonal de relance en vue de contrer les effets de la crise sanitaire et économique due au coronavirus (« Contribution au financement des salaires des apprenti-e-s de première année ») ;
- > Règlement d'exécution du plan cantonal de relance en vue de contrer les effets de la crise sanitaire et économique due au coronavirus (« Chèques à la recherche et au développement », « Chèques à la digitalisation et à l'automation » et « COVID Service Pack / Soutien à l'innovation ») ;

Pour ce qui en est des autres activités de la DEE en 2020, il sied encore de signaler que le Grand Conseil a pu traiter et accepter l'octroi d'un crédit d'engagement en vue des investissements sur certains des bâtiments du site industriel AgriCo, à Saint-Aubin, ainsi que la vente d'un terrain à l'entreprise Micarna SA en vue de l'implantation d'un atelier de transformation de volailles sur ce même site. Au chapitre des projets, il est à noter que la Direction a également pu transmettre au Grand Conseil le projet de décret relatif à l'augmentation de la participation financière de l'Etat de Fribourg au capital-actions de la société blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA (25 millions de francs). Quant à la loi sur le tourisme, le projet de révision totale a pu être achevé et soumis à la consultation. Ces deux derniers objets pourront être traités par le Grand Conseil courant 2021.

1.2.2 Evénements particuliers

L'événement particulier qui a marqué l'année 2020 réside dans la survenance d'une crise sanitaire et économique sans précédent. Ses conséquences pour la DEE sont explicitées au point 1.1 ci-dessus.

1.3 Collaborations intercantionales (relation intercantionales au niveau de la Direction)

1.3.1 Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)

En 2020, l'assemblée générale de la CDEP a siégé à une reprise, le comité à trois reprises et le groupe de travail s'est réuni deux fois.

Ces instances ont traité notamment de :

- > la réforme OCDE sur la fiscalité des multinationales ;
- > la stratégie d'assouplissement et les mesures économiques en raison de la crise Covid-19 ;
- > loi fédérale sur le travail dans les fabriques ;
- > l'Accord-cadre institutionnel.

1.3.2 Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)

L'assemblée générale de la CDEP-SO s'est réunie à deux reprises en 2020, alors que le comité n'a pas tenu séance. Cette instance a notamment traité :

- > du programme de la Nouvelle politique régionale (NPR) et de la gouvernance 2020-2023 ;
- > de l'arrêté fédéral relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat et marchés compensatoires ;
- > de la mise en œuvre des mesures pour les cas de rigueur dans le cadre de la crise Covid-19 et des besoins de coordination.

1.3.3 Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)

L'assemblée générale de l'EnDK a siégé deux fois en 2020. Cette instance a traité notamment :

- > de la révision totale de la loi sur le CO² ;
- > du rapport annuel et des comptes 2019 du Programme Bâtiment ;
- > de la révision de la loi sur l'énergie.

1.3.4 Comité gouvernemental de la HES-SO

En 2020, le Comité gouvernemental de la HES-SO a tenu quatre séances de travail.

Durant ces séances, le comité a traité notamment des questions suivantes :

- > de la Convention d'objectifs 2021-2024 ;
- > du bouclage financier final 2019 ;
- > de la réforme du modèle financier HES-SO ;
- > de la gestion de la crise Covid-19 par la HES-SO et du dispositif d'aide d'urgence aux étudiants et étudiantes ;
- > du Budget final 2021 et du règlement financier 2021.

1.4 Commission d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger

La Commission a rendu, en 2020, 24 décisions, soit :

- > 9 décisions accordant l'autorisation ;
- > 8 décisions constatant le non-assujettissement ;
- > 6 radiations de charges ;
- > 1 rejet ;

Les 9 décisions accordant l'autorisation se répartissent comme suit :

- > 0 décision fondée sur l'article 8 al. 1 lit. d de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) (réalisation forcée) ;
- > 0 décision fondée sur l'article 8 lit. c (but d'intérêt public) ;
- > 0 décision fondée sur l'article 8 al. 1 lit. b (institution d'assurance étrangère) ;
- > 9 logements de vacances ;

Secteur Veveyse	0
Secteur Vallée de la Jogne et Berra	7
Secteur Intyamon	1
Secteur Singine	1
Secteur Bulle	0
Secteur Charmey	0

1.5 Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, les recours contre les décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal cantonal. La situation de ces recours pour 2020 est la suivante :

Recours déposés	17
Recours traités	19
Dont :	
Admis	2
Partiellement admis	1
Rejetés	11
Recours sans objet ou retrait du recours	4
Irrecevables	1
Encore pendants à la DEE au 1 ^{er} janvier 2020	13

1.6 Législation

1.6.1 Lois et décrets

- > Loi complétant les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus pour les entrepreneurs et entrepreneuses et les indépendants et indépendantes (LMEI-COVID-19), du 14.10.2020 (ROF 2020_137)
- > Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la nouvelle politique régionale pour la période 2020–2023, du 27.05.2020 (ROF-2020_062)
- > Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue des investissements sur les bâtiments 1710, 1715, 1720, 1741 et 1742 du site industriel AgriCo, à Saint-Aubin, du 20.08.20 (ROF 2020_096)
- > Décret relatif au plan cantonal de relance en vue de contrer les effets de la crise sanitaire et économique due au coronavirus dans le canton de Fribourg, du 13.10.2020 (ROF 2020_130)
- > Décret relatif à la vente d'un terrain à l'entreprise Micarna SA en vue de l'implantation d'un atelier de transformation de volailles sur le site industriel AgriCo, à Saint-Aubin, du 17.12.20 (ROF 2020_194)

1.6.2 Ordonnances, arrêtés et règlements

- > Ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques cantonaux (ORStat), du 03.03.20 (ROF 2020_025)
- > Ordonnance sur les mesures économiques à la suite du coronavirus (OME COVID-19), du 06.04.2020 (ROF 2020_037) ; ordonnance modificatrice du 03.06.2020 (ROF 2020_071)
- > Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus dans le domaine du tourisme (MET COVID-19), du 14.04.2020 (ROF 2020_040)
- > Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux loyers ou fermages de locaux commerciaux (OMEB COVID-19), du 21.04.2020 (ROF 2020_041) ; ordonnances modificatrices du 05.05.2020 (ROF 2020_049) et du 09.06.2020 (ROF 2020_076)
- > Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien et du conseil aux entreprises (OME-entreprises COVID-19), du 21.04.2020 (ROF 2020_42) ; ordonnance modificatrice du 05.05.2020 (ROF 2020_050)
- > Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus dans le domaine des médias (MEM COVID-19), du 05.05.2020 (ROF 2020_051)
- > Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien à l'orientation et à la formation professionnelle (OMEF COVID-19), du 03.06.2020 (ROF 2020_072)
- > Ordonnance complétant provisoirement le règlement de formation ETC (Ordonnance provisoire ETC), du 03.06.2020 (ROF 2020_073)
- > Ordonnance modifiant le règlement relatif au personnel enseignant dépendant de la Direction de l'économie et de l'emploi (statut administratif des doyens et doyennes), du 29.06.2020 (ROF 2020_083)
- > Ordonnance modifiant le règlement sur l'emploi et le marché du travail (REMT), du 22.09.2020 (ROF 2020_115)
- > Ordonnance approuvant des modifications des statuts de l'Association du Centre professionnel cantonal (ACPC), du 22.09.2020 (ROF 2020_116) - Modifications des statuts de l'Association du Centre professionnel cantonal, du 17.06.2020 (ROF 2020_117)
- > Ordonnance relative aux mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus pour les entrepreneurs et entrepreneuses et les indépendants et indépendantes (OMEI-COVID-19), du 03.11.2020 (ROF 2020_143)
- > Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien au cas de rigueur (OMECR COVID-19), du 16.11.2020 (ROF 2020_148) ; ordonnance modificatrice du 01.12.2020 (ROF 2020_170)
- > Ordonnance sur les mesures d'accompagnement pour les établissements contraints à la fermeture lors de la deuxième vague de coronavirus (OMAF COVID-19), du 16.11.2020 (ROF 2020_149) ; ordonnances modificatrices du 01.12.2020 (ROF 2020_171) et du 22.12.2020 (ROF 2020_187)
- > Ordonnance sur les mesures d'accompagnement pour les employé-e-s des établissements contraints à la fermeture lors de la deuxième vague de coronavirus (OMAE COVID-19), du 16.11.2020 (ROF 2020_150) ; ordonnance modificatrice du 01.12.2020 (ROF 2020_172)
- > Ordonnance relative à une augmentation temporaire des taux des aides financières destinées aux mesures d'encouragement dans le domaine de l'énergie, du 24.11.2020 (ROF 2020_161)
- > Ordonnance d'exécution du plan cantonal de relance en vue de contrer les effets de la crise sanitaire et économique due au coronavirus (« Bars, discothèques et restaurants ») (OPCR-Gastro COVID-19), du 24.11.2020 (ROF 2020_162) ; ordonnances modificatrices du 14.12.2020 (ROF 2020_181) et du 22.12.2020 (ROF 2020_188)
- > Règlement d'exécution du plan cantonal de relance en vue de contrer les effets de la crise sanitaire et économique due au coronavirus (« Chèques à la recherche et au développement », « Chèques à la digitalisation et à l'automatisation » et « COVID Service Pack / Soutien à l'innovation »), du 24.11.2020 (ROF 2020_163)
- > Règlement d'exécution du plan cantonal de relance en vue de contrer les effets de la crise sanitaire et économique due au coronavirus (« Contribution au financement des salaires des apprenti-e-s de première année »), du 24.11.2020 (ROF 2020_164)

- > Arrêté délivrant une autorisation extraordinaire COVID-19 d'exploitation du domaine skiable des Paccots / Monte-pente Corbetta SA, du 22.12.2021 (ACE 2020-1280)
- > Arrêté délivrant une autorisation extraordinaire COVID-19 d'exploitation du domaine skiable de Rathvel / Skilifts Rathvel SA, du 22.12.2021 (ACE 2020-1280a)
- > Arrêté délivrant une autorisation extraordinaire COVID-19 d'exploitation du domaine skiable de Charmey, du 22.12.2021 (ACE 2020-1280b)
- > Arrêté délivrant une autorisation extraordinaire COVID-19 d'exploitation du domaine skiable du Mont-Gibloux / Association Téléskis Mont-Gibloux, du 22.12.2021 (ACE 2020-1280c)
- > Arrêté délivrant une autorisation extraordinaire COVID-19 d'exploitation du domaine skiable de Moléson / Centre touristique Gruyères-Moléson-Vudalla SA, du 22.12.2021 (ACE 2020-1280d)
- > Arrêté délivrant une autorisation extraordinaire COVID-19 d'exploitation du domaine skiable de La Chia / Association Monte-Pente Bulle SA, du 22.12.2021 (ACE 2020-1280e)
- > Arrêté délivrant une autorisation extraordinaire COVID-19 d'exploitation du domaine skiable de La Berra, du 22.12.2021 (ACE 2020-1280f)
- > Ausserordentliche Covid-19-Erlaubnis zum Betrieb des Skigebiets Jaun / Jaun-Gastlosen Bergbahnen AG, du 22.12.2021 (ACE 2020-1280g)
- > Ausserordentliche Covid-19-Erlaubnis zum Betrieb des Skigebiets Schwarzsee / Kaisereggbahnen Schwarzsee AG, du 22.12.2021 (ACE 2020-1280h)
- > Ausserordentliche Covid-19-Erlaubnis zum Betrieb des Skigebiets Hapfere / Schneekristall AG, du 22.12.2021 (ACE 2020-1280i)

1.7 Tourisme

1.7.1 Bilan touristique

Au niveau national, comme au niveau fribourgeois, le tourisme subit de plein fouet les effets de la crise sanitaire touchant l'ensemble de la planète. Un grand nombre d'acteurs touristiques sont à l'arrêt ou voient leurs activités fortement réduites durant plusieurs mois. Cette situation génère une forte baisse des nuitées malgré l'enthousiasme des Suisses pour découvrir leur pays. Seule la saison d'été a apporté dans le canton une embellie dans les Préalpes et la région des Lacs.

Le bilan global 2020 de Fribourg Région affiche une diminution de 13,8 % pour atteindre 1 481 525 nuitées.

L'hôtellerie accuse une baisse sensible de 37,5 %, pour un total de 301'324 nuitées. Au niveau de la parahôtellerie, si la fréquentation des campings et chambres d'hôtes se veut réjouissante, l'absence de clientèle groupes affecte fortement les hébergements collectifs (-48,5 %).

Réduction des jours d'ouverture, suppression d'événements et absence de clientèle étrangère impactent sur la fréquentation des plus importantes attractions touristiques : la Maison Cailler (-54 %), le Papiliorama (-32 %), Les Bains de la Gruyère (-36 %), le Château de Gruyères (-42 %) et La Maison du Gruyère (-65 %) :

Principale part de marché, la clientèle suisse se renforce pour atteindre 81 %. Les nuitées des marchés de proximité reculent à l'image de la France (-45 %) et de l'Allemagne (- 64 %).

1.7.2 Activité de l'Union fribourgeoise du Tourisme

Au chapitre des faits ayant marqué de manière particulière l'année touristique fribourgeoise 2020, il sied par ailleurs de mentionner :

- > l'avancement de la mise en œuvre de la Vision 2030, stratégie de développement du tourisme fribourgeois, dont les actions du plan quinquennal 2016-2020 se concentrent sur les trois axes « Relancer le développement des infrastructures », « Simplifier les instances touristiques » et « Valoriser les singularités fribourgeoises » ;
- > la remise au Conseil d'Etat, après deux ans de travaux, par le Groupe de travail en charge de la révision totale de la Loi sur le tourisme d'un projet de Loi sur le tourisme (LT) et d'un projet de Règlement sur le tourisme (RT) ;

- > la mise en consultation jusqu'au 15 février 2021 du projet de LT avec le message l'accompagnant, projet approuvé par le Conseil d'Etat le 10 novembre 2020 ;
- > la validation des membres de l'UFT par voie électronique des objets statutaires liés à l'exercice 2020 soumis en principe à l'Assemblée générale, annulée pour cause de pandémie ;
- > la nomination au sein du Comité de l'UFT de Johanna Gapany, Emmanuelle Sierro-Schenk et Serge Collaud ;
- > la nomination de Serge Collaud à la présidence de la Commission marketing et promotion touristique, Johanna Gapany en assurant la vice-présidence en tant que présidente des Remontées mécaniques Alpes fribourgeoises (RMAF) ;
- > la validation par le Comité de l'UFT dans le cadre de FIT'NG 2021 du projet de mise en place d'un système de comptabilité commun dont l'OTR de Romont et l'UFT sont organismes pilotes ;
- > l'approbation par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) du rapport final du projet CheckIn-FR et la poursuite de la mise à disposition de la plateforme auprès des hébergeurs et hébergeuses ;
- > la suppression des événements du Réseau PROtourism en raison des mesures sanitaires et la remise à 840 acteurs et actrices du tourisme fribourgeois du Pass PRO leur permettant d'accéder à 81 offres gratuites ;
- > la signature d'une convention avec Airbnb résultant de deux années de négociation avec pour but la perception automatique de la taxe de séjour par la plateforme de réservation, taxe rétrocédée trimestriellement à l'UFT ;
- > la signature d'une convention de partenariat entre Fribourg Rando et l'UFT pour une durée de trois ans accordant une subvention annuelle de 30 000 francs à Fribourg Rando ;
- > la participation de l'UFT à divers groupes de travail en lien avec le tourisme sur le plan cantonal (à l'exemple de Fribourgissima Image Fribourg dirigé par la Chancellerie d'Etat) et national (à l'exemple du « Conseil Consultatif » de la Fédération Suisse du Tourisme et de la Conférence Suisse des Directeurs Régionaux) ;
- > la collaboration active de la direction de l'UFT dans la mise en place des mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus dans le domaine du tourisme ;
- > l'exécution par l'UFT d'un important programme d'activités publicitaires et promotionnelles ciblé et adapté à la situation Covid-19 en Suisse, Allemagne, France et Espagne; cela, en coordination avec les Organisations touristiques régionales (OTR), mais aussi dans le cadre d'importants partenariats avec Suisse Tourisme, l'Office du Tourisme du Canton de Vaud (OTV) et Jura & Trois Lacs (J3L) ;
- > la poursuite des activités du Fonds cantonal de marketing touristique coordonné, institué par la Loi sur le tourisme du 13 octobre 2005, en soutien aux activités de promotion des Organisations touristiques régionales (Association régionale du Lac, Estavayer-le-Lac/Payerne Tourisme, Fribourg Tourisme et Région, La Gruyère Tourisme, OT Châtel-St-Denis et la Région, OT de Romont et sa région, Schwarzsee Tourismus) ;
- > l'accueil par les services de l'UFT, en collaboration avec Suisse Tourisme et les principales régions et destinations fribourgeoises, de 12 représentants et représentantes de médias touristiques en provenance notamment de Suisse, de France, d'Espagne et des États Unis, pour un total de 90 articles influencés par l'UFT ;
- > la gestion par l'UFT du site Internet www.fribourgregion.ch et de sa version mobile, ainsi que la coordination des sites des principales régions touristiques du canton, soit 8 sites, avec amélioration du contenu et du référencement ;
- > la priorité mise sur les réseaux sociaux avec la gestion de la page Facebook de Fribourg Région, page comprenant la plus grande communauté du canton avec près de 101 000 abonnés, du compte Instagram et ses 24 300 abonnés ainsi que le compte Twitter et la page LinkedIn Fribourg Région ;
- > la diffusion de 40 vidéos dont un certain nombre réalisé en collaboration avec Terroir Fribourg et les OTR ;
- > l'édition et la diffusion de plusieurs imprimés et matériels destinés à la promotion du tourisme fribourgeois, comme le magazine principal Fribourg Région, la nouvelle carte panoramique, les très appréciées pocket cards été et hiver, ou encore le programme des randonnées guidées en collaboration avec Fribourg Rando ;
- > la participation de l'UFT à la plateforme de promotion et ventes de Fribourg Meeting ;
- > l'organisation et la gestion avec les OTR d'un groupe de travail, accompagné d'experts et expertes, avec pour objectif de repenser la présence touristique fribourgeoise sur le web à partir de 2022, le projet s'orientant vers un site unifié faisant appel à un CMS open source ;
- > l'accueil des membres de la Direction générale de Suisse Tourisme pour l'organisation de son séminaire annuel à Schwarzsee et la mise sur pied de la soirée fribourgeoise de networking touristique ;

- > l'activité de service déployée par la Centrale fribourgeoise d'encaissement de la taxe de séjour, exploitée par l'UFT au profit de l'ensemble des sociétés de développement du canton, soit dix-sept entités ;
- > l'action de valorisation, de gestion et de coordination des réseaux de randonnées de Fribourg Région ayant connu, en raison de la pandémie, une fréquentation record sur les itinéraires phares du canton ;
- > la planification, la signalisation et le contrôle du réseau pédestre cantonal - fort de 1 800 km - assurés par le Service des réseaux de randonnée de l'UFT en collaboration avec un team d'une trentaine de baliseurs et baliseuses bénévoles s'activant avec passion dans leurs tâches de préservation de la qualité des sentiers ;
- > la promotion du réseau pédestre avec la création de quatre nouveaux itinéraires locaux intégrés sur la plateforme SuisseMobile ;
- > la supervision de la planification, de l'aménagement, du balisage et de l'entretien des itinéraires de cyclotourisme, vélo tout terrain (VTT) et rollers – soit environ 700 km, en coopération avec le Service de la mobilité (SMo) du canton ;
- > la prise en compte dans les mesures du plan de relance de l'économie fribourgeoise lié à la pandémie de la création d'un réseau officiel cantonal VTT ;
- > le lancement ou l'achèvement - en divers lieux de Fribourg Région : Bulle, Givisiez, Morat et Romont - de plusieurs importants projets de construction, d'aménagement ou de rénovation d'équipements à caractère touristique.

La contribution ordinaire de l'Etat aux activités de l'UFT et à celles du Fonds de marketing touristique coordonné en faveur de la promotion touristique régionale a permis de poursuivre la mise en valeur des attraits touristiques du canton et l'amélioration de la qualité de l'information et de l'accueil. En raison de l'impact de la pandémie sur les nuitées, le produit de la taxe cantonale de séjour affectée au financement de prestations directes en faveur des hôtes a enregistré une baisse de près de 13 %, se montant ainsi à 1,88 million de francs.

1.7.3 Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg (FET)

Le Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg - qui présentait, au 31 décembre 2020, un actif de 4 588 744.- francs - a poursuivi durant l'année son action d'appui et d'encouragement à l'amélioration de l'offre structurelle fribourgeoise.

Dans ce contexte, le Comité de gestion a décidé - outre la confirmation, à hauteur de quelque 344 375 francs d'engagements pluriannuels antérieurs - l'octroi d'aides financières ordinaires (prise en charge partielle d'intérêts) en faveur des bénéficiaires suivants :

- > Hôtel Hacienda, Givisiez : réaménagement de l'hôtel et création d'un restaurant et de salles de séminaires ;
- > Hôtel Le Tonnelier, Bulle : rénovation totale de l'hôtel, de la brasserie et du restaurant ;
- > Hôtel St-Georges, Romont : reconstruction après incendie et agrandissement de la partie hôtelière ;
- > Hotel Bad Murtensee, Muntelier : réaménagement de l'hôtel ;
- > MS Attila : transformation du bateau MS Attila en un navire à passagers et passagères avec cabines exclusives et capitaine lounge.

Le Comité de gestion a décidé également d'accorder à la société « Télégruyère SA » une aide extraordinaire pour le renouvellement des commandes et appareillages électriques du funiculaire de Moléson et de la télécabine de Charmey.

Dans le cadre de l'ordonnance du 14 avril 2020 sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus dans le domaine du tourisme, une contribution exceptionnelle de l'Etat a été accordée au FET à hauteur de 5 000 000 de francs, sous la forme d'une aide ordinaire et d'un assouplissement de conditions d'octrois. A ce titre, 1 914 505 francs ont été versés en 2020 à 66 prestataires touristiques dans le domaine de l'hôtellerie et de la parahôtellerie principalement.

La mise en place d'une nouvelle plateforme www.fet-tff.ch développée dans l'urgence a permis le traitement rapide des dossiers Covid-19 et sera désormais utilisée pour le dépôt des dossiers auprès du FET.

2 Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR)

Directeur : Jerry Krattiger

2.1 Activités

2.1.1 Sommaire

L'année 2020 a été fortement marquée par la crise sanitaire et économique liée au Covid-19, qui a impacté les activités de la Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR) de plein fouet et généré une énorme surcharge de travail. La multitude de nouvelles tâches urgentes et essentielles n'a toutefois pas impacté négativement les activités et la performance de la PromFR, cette dernière ayant réalisé une année record. En effet, en 2020, la PromFR a suivi près de 300 dossiers d'entreprises ou de porteurs et porteuses de projets susceptibles de s'implanter ou de réaliser des projets d'extension dans le canton. De ces 300 projets, 54 se sont concrétisés, à savoir 25 projets de création d'entreprises, dont 10 d'origine suisse et 15 d'origine étrangère, et 29 projets d'extension d'entreprises déjà établies dans le canton.

La PromFR n'avait jamais concrétisé autant de projets, la précédente meilleure année, 2019, ayant permis de réaliser 35 projets. Cette performance, réalisée sans ressources supplémentaires, résulte de divers éléments :

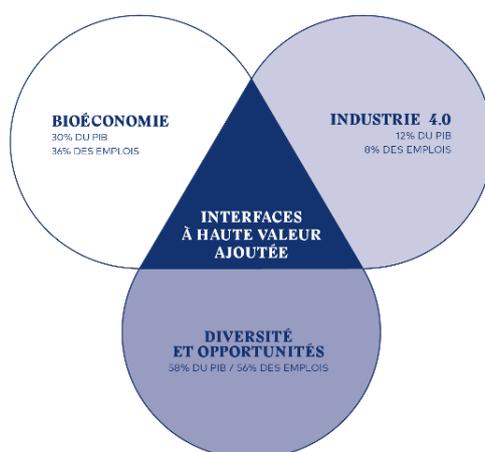
- > les nouveaux instruments de soutien mis en place dans le cadre de la révision de la loi sur la promotion économique (LPEc) en 2018 ont continué de démontrer leur pertinence et leur attractivité ;
- > les intenses efforts de démarchage et de réseautage réalisés depuis de nombreuses années auprès d'entreprises étrangères et de potentiels partenaires d'affaires ont fourni des résultats particulièrement réjouissants ;
- > les collaborations avec les partenaires académiques et les centres de compétences ainsi que la qualité des services proposés par la PromFR ont permis de concrétiser 16 projets sans offrir de soutien financier, ce qui constitue également un record.

En termes de conditions-cadres, certaines inquiétudes doivent toutefois être relevées : en effet, certains projets de qualité n'ont pu se réaliser dans le canton ou ont choisi de quitter le territoire fribourgeois du fait de la disponibilité restreinte de locaux et de terrains constructibles attractifs ainsi que de problématiques liées à la fiscalité, la nouvelle fiscalité fribourgeoise des personnes morales (RIE III) n'intégrant pas certains éléments techniques autorisés au niveau fédéral et pratiqués par d'autres cantons.

En comparaison avec 2019, tous les indicateurs sont en augmentation. Les 54 projets concrétisés en 2020 (35 en 2019) généreront ainsi ces prochaines années des investissements de l'ordre de 143 millions de francs, en forte augmentation par rapport à 2019 (63 millions de francs). En termes de places de travail, ces 54 projets planifient la création à terme de plus de 500 emplois (290 en 2019), dont 36 ont déjà été créés. De plus, les actions de la PromFR ont déployé leurs effets sur plus de 1600 emplois existants qui s'en retrouvent ainsi renforcés (460 en 2019).

Afin de répondre à une question récurrente, la PromFR publie désormais dans son rapport annuel l'état des emplois effectivement créés par rapport aux emplois annoncés par les projets concrétisés cinq années auparavant (cf. chapitre 2.2.2)

Sous l'angle du développement stratégique, la PromFR a également donné un cadre stratégique à la politique de développement économique du canton. En préambule, on peut relever que l'économie fribourgeoise bénéficie d'une grande diversité, cette diversité lui a permis d'être résilient face à la crise sanitaire et économique. Cependant, le canton ne dispose pas d'un avantage comparatif fort ou unique par rapport à d'autres cantons ou régions du monde. Le Conseil d'Etat a adopté une stratégie de promotion économique qui construit sur les forces existantes et se focalise sur la bioéconomie et l'industrie 4.0, secteurs dans lesquels le canton bénéficie de nombreux atouts. Par bioéconomie on entend l'ensemble des activités de production, de transformation et de valorisation de la biomasse. Ces deux secteurs sont grandement complémentaires et permettent l'émergence d'interface à haute valeur ajoutée. Ces deux secteurs représentent 42 % de l'emploi et 44 % du PIB et disposent d'une grande densité de centre de compétences, clusters et instituts de recherche y relatifs.



Le transfert technologique est un autre thème prioritaire qui a été abordé cette année à travers d'une part un numéro spécial du Fribourg Network Freiburg dédié à cette thématique (cf. chapitre 2.1.5.10), ainsi qu'à travers un événement organisé communément avec le Smart Living Lab invitant les acteurs et actrices de la construction du canton à découvrir les travaux et innovations auxquels cette antenne de l'EPFL travaille.

2.1.2 Promotion économique et implantation d'entreprises

La PromFR a soutenu en 2020 l'implantation dans le canton de Fribourg de 25 nouvelles entreprises dont 10 sociétés d'origine suisse et 15 entreprises étrangères en provenance des pays suivants : France, Chine, Brésil, Etats-Unis, Italie, Thaïlande, Canada et Mongolie. Ces implantations proviennent de cinq sources complémentaires :

- > contacts directs avec l'entreprise ;
- > consultants et consultantes spécialisés et multiplicateurs ;
- > Greater Geneva Berne area (GGBa), l'association intercantonale de promotion économique dont Fribourg fait partie aux côtés des cantons de Genève, Vaud, Valais, Neuchâtel et Berne ;
- > Switzerland Global Enterprise (S-GE), l'association mandatée par la Confédération pour la promotion de la place économique suisse à l'étranger ;
- > Chambre de commerce et d'industrie France Suisse (CCI France Suisse).

Les nouvelles entreprises d'origine étrangère implantées dans le canton de Fribourg en 2020 prévoient de créer 90 nouveaux emplois à moyen terme.

Les responsables de marchés de la PromFR ont vu leurs missions de démarchage planifiées aux Etats-Unis, au Brésil et en Asie annulées pour cause de pandémie. Un nombre important d'entreprises démarchées et avec lesquelles une rencontre était prévue ou souhaitée ont pu être accompagnées par visioconférences.

Les activités de démarchage orientées vers l'étranger ont amené la PromFR à accueillir en visite dans le canton de Fribourg en 2020 31 entreprises en provenance de 19 pays, dont 18 par l'entremise de GGBa. 26 entreprises

supplémentaires ont été démarchées et accompagnées par visioconférence. Les Etats-Unis, le Brésil et la France sont les principaux pays de provenance de ces sociétés.

On peut finalement mentionner la présidence du GGBa assurée par le canton de Fribourg pour les années 2020 et 2021.

2.1.3 Nouvelle Politique Régionale

Avec la période 2020-2023, la Nouvelle Politique Régionale (NPR) a entamé son quatrième programme depuis 2008. Ce programme cantonal NPR continue d'encourager l'innovation dans l'industrie et le tourisme avec des aides sous forme de prêts ou de montants à fonds perdu.

Le lancement de ce quatrième programme coïncide avec une plus grande intégration des entreprises dans les projets de NPR. Ceci a été possible grâce à une meilleure connaissance des outils de la NPR et à un travail de longue haleine qui commence à porter ses fruits. Preuve en est la mise en place d'*Innosquare* dont la mission est de favoriser la réalisation de projets « recherche & innovation » au travers d'interactions entre les entreprises, les clusters, les collectivités publiques ou privées, les hautes écoles, les centres de compétences et instituts de recherche. Pas moins de six projets ont été lancés dans des domaines aussi variés que le digital management, la construction ou la production agricole. Ces projets se basent tous sur une utilisation intelligente des technologies numériques.

Le volet tourisme reprend les mêmes axes stratégiques que le dernier programme en date, soit le développement des infrastructures, la simplification des instances touristiques et la valorisation des atouts du tourisme fribourgeois. Grâce à la NPR, des nouvelles offres touristiques sont en cours de réalisation et plusieurs nouvelles sont en préparation.

Le programme NPR 2020-2023 continue à appuyer Fri Up (cf. chapitre 2.1.5.2), association à but non lucratif qui participe aux actions de sensibilisation, de promotion et de formation à l'entrepreneuriat dans le canton de Fribourg. Elle apporte à tout créateur d'entreprise et de start-up un environnement propice à leur développement et à l'innovation en leur offrant un encadrement professionnel.

Le Swiss Plastics Cluster (SPC), le Building Innovation Cluster (BIC) et le Cluster Food & Nutrition (CFN) continuent à participer à la mise en œuvre des axes stratégiques (agroalimentaire – constructions) et sont soutenus dans le programme NPR 2020-2023.

En dépit de la situation particulière vécue en 2020, ce ne sont pas moins de 32 projets pour un montant total de 8,581 millions de francs (à fonds perdu 7,981 millions et prêt 600 000 francs) qui ont été soutenus, signe de l'utilité de ce programme d'impulsion.

2.1.4 Politique économique

En 2020, la PromFR a été consultée dans le cadre de nombreux projets politiques, autant au niveau cantonal que fédéral. Les prises de position de la PromFR ont permis à l'administration et aux élus d'assurer que les intérêts économiques du canton soient pris en considération dans les procédures politiques. Dans le même ordre d'idées, les collaborateurs et collaboratrices de la PromFR participent aux activités d'une soixantaine de groupes de travail, commissions ou conseils d'administration en tant que membres ou invité-e-s. En outre, l'année 2020 a vu l'acceptation par le Grand Conseil d'un rapport sur postulat qui détermine les axes prioritaires de promotion économique. La focalisation des efforts dans trois domaines stratégiques – la diversité du tissu existant, la bioéconomie et l'industrie 4.0 – précise les orientations du canton à moyen terme. Les propositions de la PromFR se sont révélées particulièrement pertinentes dans le contexte de la pandémie du Covid-19.

2.1.5 Organes de soutien

2.1.5.1 Guichet entreprises

Près de nonante sociétés, porteurs et porteuses de projets ont été conseillés et dirigés vers les différents partenaires de la PromFR dans le cadre du guichet-entreprises. L'association Fri Up et Cautionnement Fribourg, l'antenne fribourgeoise de Cautionnement Romand, contribuent en particulier à offrir des solutions adaptées aux besoins des entreprises locales. Seize entreprises ont également pu être soutenues dans le cadre de leurs recherches immobilières, également avec la collaboration des associations régionales.

2.1.5.2 Fri Up

L'association Fri Up participe aux actions de sensibilisation, de promotion et de formation à l'entrepreneuriat dans le canton de Fribourg. Elle offre des conseils à tout créateur et toute créatrice d'entreprise et un accompagnement professionnel à des projets de start-up sélectionnés.

En 2020, Fri Up a répondu à un nombre record de 328 demandes de conseils, facilité la création de plus de 70 nouvelles entreprises et sélectionné 9 nouvelles start-up parmi les 18 en cours d'accompagnement.

De plus, Fri Up a également assuré le rôle d'instance de validation pour la mesure de soutien aux startup « prêts Covid-19 » mise en œuvre par le canton et la Confédération.

2.1.5.3 platinn

La plateforme platinn vise à développer la capacité d'innovation d'affaires des entreprises en les mobilisant, en leur facilitant l'accès à l'innovation et en leur fournissant des prestations de coaching. Elle s'attèle également à soutenir les entreprises innovatrices dans leur recherche de financement.

En 2020, platinn a réalisé 61 projets d'innovation d'affaires dans 42 entreprises fribourgeoises, principalement des PME (petites et moyennes entreprises) et TPE (très petites entreprises) actives dans la plupart des secteurs économiques du canton.

2.1.5.4 Cautionnement Fribourg

En 2020, 22 entreprises fribourgeoises ont pu être soutenues par des cautionnements de l'antenne fribourgeoise de Cautionnement Romand. Des cautionnements pour un total de 10,8 millions de francs ont ainsi été attribués et ont permis la réalisation d'investissements de plus de 34 millions de francs.

Le nombre de projets soutenus est supérieur à celui de 2019 (19 cautionnements) tout comme le montant des cautionnements accordés (+4,3 millions de francs). Les projets soutenus devraient conduire au maintien ou à la création de près de 800 emplois à terme.

Cautionnement Fribourg a pour mission de soutenir les PME afin de favoriser les créations, les reprises ou les extensions. Des cautionnements à hauteur de maximum 1 million de francs peuvent être accordés pour garantir des crédits d'exploitation ou d'investissement. Les demandes inférieures à 150 000 francs sont de la compétence de Cautionnement Fribourg alors que les demandes supérieures à 150 000 francs sont traitées par Cautionnement Romand.

2.1.5.5 Seed Capital Fribourg

La Fondation Seed Capital Fribourg (SCF) favorise le démarrage de projets innovants dans le canton de Fribourg en octroyant des prêts sans intérêt. Ces financements doivent permettre de valider la faisabilité commerciale et / ou technique des projets concernés, notamment le développement des prototypes et la réalisation d'études de marché. Le montant maximal des prêts est de 100 000 francs, généralement octroyés par tranches successives en fonction de l'atteinte d'objectifs intermédiaires.

En 2020, Seed Capital Fribourg a soutenu trois nouvelles entreprises innovantes par le biais de prêts d'un montant total de 300 000 francs. Il convient également de noter que la fondation a adopté des mesures spécifiques liées à la crise du Covid-19 et a ainsi renoncé à recouvrer toute échéance de remboursement de prêt et d'intérêts dus en 2020.

2.1.5.6 Capital Risque Fribourg

Capital Risque Fribourg SA (CRF) a pour mission de financer des entreprises innovantes, créatrices d'emplois dans le canton et développant des produits avec un grand potentiel de croissance. CRF intervient principalement durant la phase de démarrage des sociétés, lorsque la faisabilité du projet est démontrée et que les premières ventes ont été réalisées. Le financement prend la forme de prises de participations minoritaires ou de prêts d'actionnaires jusqu'à un montant maximal de 750 000 francs par société. CRF apporte une participation en co-investissant avec des investisseurs tiers dans le cadre de tours de financement généralement de l'ordre de 1 à 3 millions de francs.

En 2020, trois nouveaux investissements ont été réalisés pour un montant global de 550 000 francs. Ces financements ont permis aux entreprises concernées de lever 10 010 000 francs de fonds supplémentaires.

2.1.5.7 blueFACTORY

L'année 2020 a permis à la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA de continuer sur sa lancée et de franchir des étapes importantes dans son développement. Les projets gagnants pour la construction des nouveaux bâtiments du Smart Living Lab et du Bâtiment B ont été désignés. Parallèlement, le succès du site auprès des entreprises et start-up ne se dément pas. La surface locative disponible est totalement occupée par les centres de compétences et des dizaines de start-up et PME comme Bcomp, LS Instruments, Mobbob, RS Switzerland, Nanolockin et tant d'autres. Le site accueille désormais plus de 300 emplois et la réalisation des nouveaux bâtiments lui donnera un nouvel élan très attendu.

Actuellement, une capitalisation de blueFACTORY SA à la hauteur de sa tâche est toutefois nécessaire. La société n'a en effet jamais disposé des moyens financiers indispensables à réaliser les objectifs fixés par la charte d'utilisation du site, qui recouvrent de multiples aspects tant économiques que culturels, patrimoniaux, énergétiques et environnementaux, ou s'agissant aussi de la part dévolue aux logements. blueFACTORY est à la croisée des chemins et cette capitalisation nécessite un consensus préalable sur la vision de ce que doit être le quartier d'innovation blueFACTORY au regard de sa charte.

2.1.5.8 AgriCo

En collaboration avec l'Etablissement cantonal de promotion foncière active (ECPF), le développement de ce campus dédié à l'agroalimentaire et la valorisation de la biomasse va de l'avant. La décision de l'entreprise SQTS (Swiss Quality Testing Services) de s'installer à St-Aubin a été l'élément déclencheur pour la rénovation de l'un des bâtiments protégés du site. Le montant alloué par le Grand Conseil pour cette phase de développement du campus est une enveloppe de 21,7 millions de francs et permet de rénover cinq bâtiments en tout.

Parallèlement, le site suscite un grand intérêt d'entreprises spécialisées dans l'agroalimentaire à s'y établir et investir.

2.1.5.9 La Maillarde

Le site de la Maillarde à Romont est particulièrement bien situé au cœur de la Glâne et dans un écosystème industriel performant. PromFR a poursuivi ses efforts de promotion de ce site. Ces efforts débouchent sur deux implantations industrielles importantes prévues pour début 2021.

2.1.5.10 Communication et événements particuliers

La communication 2020 a également été placée sous le signe de la pandémie Covid-19. Afin d'informer les entreprises fribourgeoises des mesures adoptées ou mises en œuvre par la Direction de l'économie et de l'emploi, le site internet www.promfr.ch s'est avéré très utile. Une grande partie des mesures d'urgence mises en œuvre et du plan de relance a ainsi pu être traité en ligne.

L'édition 2020 du magazine économique Fribourg Network Freiburg (FNF) a été consacrée au transfert technologie et a été lancée lors d'une conférence avec la présence de Joël Mesot, président de l'EPF de Zurich. Comme le nombre de participants était limité en raison de la pandémie, l'événement a été diffusé en direct. FNF se présente désormais sous une forme revisitée avec une édition imprimée en anglais. Une version trilingue se trouve sur le site internet www.fribourgnetwork.ch qui est enrichi tout au long de l'année.

Au total, 38 entreprises ont participé au Prix à l'innovation 2020/2021 du canton de Fribourg (www.innovation-fribourg.ch), dont 9 innovations ont été désignées pour la finale par le jury. Trois pour le Prix Start-up et le Prix Entreprise, et pour la première fois, le jury a sélectionné trois finalistes pour la nouvelle mention Economie Durable. En raison des restrictions Covid-19 en vigueur en novembre (10 personnes maximum), la cérémonie de remise des prix et l'annonce des vainqueurs ont dû être reportées à 2021.

2.2 Les mesures de soutien en chiffres

2.2.1 Soutien aux entreprises

2.2.1.1 Aides financières et fiscales

Parmi les 54 projets réalisés en 2020, 37 entreprises ont bénéficié d'un soutien financier et cinq sociétés se sont vu octroyer un allègement fiscal. Le montant global des soutiens financiers s'élève à 5,5 millions de francs au maximum. Le versement des aides financières est en effet effectué en fonction du développement économique des sociétés concernées et s'étale ainsi sur plusieurs années.

Le nouvel instrument « cautionnement cantonal » a également été mis en œuvre à deux reprises pour le cautionnement de deux crédits bancaires d'un montant total de 2,25 millions de francs.

Les contributions directes en cours selon la LPEc sont les suivantes :

	Montant des aides financières (en francs)
Aides financières en faveur des entreprises en 2020	2 060 323
Aides financières en faveur des entreprises en 2019	2 042 601

Aucun allègement fiscal total sur le bénéfice et le capital n'a été octroyé.

Nombre d'entreprises au bénéfice d'un allègement fiscal en cours

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
67	58	53	49	44	34	28	22

En comparant ce tableau avec celui publié l'année dernière, on constate que les chiffres 2018 et 2019 ont été modifiés. Ces adaptations sont liées au processus de taxation lorsque la période fiscale diffère de la période d'allègement.

Le tableau démontre tout de même que la tendance observée ces dernières années à une diminution du nombre d'entreprises au bénéfice d'un allègement fiscal se poursuit. Cela s'explique par le fait que le nombre d'allègements fiscaux accordés ces dernières années était inférieur au nombre d'entreprises dont l'allègement fiscal se terminait.

2.2.1.2 Incidences fiscales des allègements fiscaux pour la période fiscale 2018

Le Service cantonal des contributions a terminé durant l'année 2020 la taxation ordinaire de la période fiscale 2018. Sur la base de ces informations, seules les incidences fiscales de cette période peuvent être présentées.

Le tableau suivant résume les incidences des allègements accordés sur les recettes fiscales encaissées par l'Etat pour l'année 2018. Les recettes fiscales comprennent les impôts cantonaux (sur le capital et le bénéfice) ainsi que la part cantonale de l'impôt fédéral direct (17 % de l'impôt fédéral direct perçu).

On y distingue trois niveaux d'informations. La « Cote brute » équivaut au montant que le canton aurait potentiellement pu encaisser si les sociétés en question s'étaient implantées dans le canton ou y avaient développé leurs nouvelles activités sans bénéficier d'aucun allègement fiscal. A noter que cette situation est relativement théorique, dans la mesure où nombre de ces sociétés n'auraient probablement pas réalisé leurs projets dans le canton sans allègement. Les montants indiqués sous « Incidences des allègements » correspondent aux recettes non encaissées en raison des allègements accordés. La « Cote nette » représente quant à elle les montants effectivement encaissés auprès des sociétés après allègement, en général partiel.

	Cote brute	Incidences des allégements	Cote nette
2012	97,946	-61,616	36,141
2013	106,975	-59,316	47,659
2014	134,929	-71,728	63,201
2015	61,146	-49,752	11,394
2016	77,961	-57,524	20,437
2017	80,286	-58,936	21,349
2018	41,670	-17,015	24,655

(en millions de francs)

Il ressort de ce tableau que le canton a renoncé en 2018, du fait des 34 entreprises au bénéfice d'allégements fiscaux en cours, à des rentrées fiscales de 17,015 millions de francs, soit 0,661 millions de francs de part à l'impôt fédéral direct et 16,354 millions de francs d'impôt cantonal. Toutefois, sans allégement fiscal, la majorité de ces entreprises n'aurait pas réalisé de projet dans le canton de Fribourg et n'aurait donc pas contribué aux recettes fiscales nettes qui s'élèvent tout de même à 24,655 millions de francs (cote nette).

2.2.2 Emplois annoncés en 2015 et effectivement créés à fin 2020

Emplois annoncés et effectivement créés fin 2020 par les projets de 2015 :

Secteur	Emplois existants au 01.01.2015	Emplois supplémentaires annoncés pour fin 2020	Emplois effectivement créés en 5 ans	Emplois effectifs au 31.12.2020	Différentiel emplois annoncés et réellement créés
Industrie	1445	333	494	1939	+161
Tertiaire	5	44	-5	0	-49
Plateformes innovation	2	5	-1	1	-6
Total	1452	382	488	1940	+106

En 2015, la PromFR a accompagné 17 projets dont 11 d'implantation et 6 d'extension d'entreprises. Sur les 382 emplois supplémentaires annoncés pour fin 2020, 488 ont été effectivement créés. Le nombre effectif d'emplois créés a donc été supérieur d'environ 28 % aux attentes des entreprises en 2015.

Ce très bon résultat est dû aux projets industriels, qui se sont beaucoup mieux développés que prévu au cours des cinq dernières années. Les projets tertiaires, en revanche, n'ont pas répondu à leurs attentes. Sur les huit entreprises du secteur tertiaire accompagnées en 2015, six ont créé moins d'emplois qu'annoncé. Il s'agit principalement de nouvelles entreprises, qui sont généralement très optimistes quant à la création de nouveaux emplois.

3 Service public de l'emploi (SPE)

Chef de service : Charles de Reyff

3.1 Activités

Les activités du SPE ont fortement été marquées par les mesures prises pour endiguer la pandémie de la Covid-19. Le semi-confinement du printemps et la fermeture au public de l'administration cantonale ont entraîné la mise au télétravail de la majorité du personnel du Service, ce qui a sollicité de manière soutenue les équipes logistiques et informatiques. L'arrêt des activités dans plusieurs secteurs économiques a entraîné un afflux massif de demandes de réduction de l'horaire de travail (RHT), dont le traitement a occupé intensément non seulement les collaborateurs et collaboratrices de la section juridique, mais également plusieurs autres personnes réaffectées provisoirement à ces

tâches. Sur le front de la lutte contre le chômage, l'année a été marquée par la gestion à distance des demandeurs et demandeuses d'emploi (mise en place de l'inscription en ligne, entretiens de conseils à distance, etc.) et la montée subite de nouvelles inscriptions auprès des ORP dès la fin du mois de mars. Le Service, par l'intermédiaire de ses inspecteurs et inspectrices de la Surveillance du marché du travail et en collaboration avec la Police cantonale, a également participé aux nombreux contrôles d'hygiène et de sécurité au sein des entreprises du canton afin de vérifier la mise en place et le respect des mesures sanitaires en lien avec la pandémie. La lutte contre le travail au noir a été renforcée par l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier de la révision de la loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT) et de son règlement (REMT) le 1^{er} novembre. Les inspecteurs et inspectrices de la Surveillance du marché du travail peuvent désormais agir en qualité d'agent et agente de la police judiciaire. Leur formation pour répondre à leurs nouvelles prérogatives a pu débiter, malgré la situation sanitaire.

3.2 Section chômage

3.2.1 Assurance chômage

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a eu un impact certain sur le marché du travail fribourgeois. Le taux moyen de chômage a sensiblement augmenté en 2020 : il s'est établi à 3,3 % de la population active, soit une hausse de 0,8 point de pourcentage par rapport à 2019 (2,5 %). La moyenne affichée au niveau national est de 3,1 %. A la fin du mois de décembre, le nombre de chômeurs et chômeuses s'élevait à 6548 personnes, ce qui correspond à une hausse de 33 % par rapport à l'année précédente.

Le taux de demandeurs et demandeuses d'emploi a logiquement suivi la même tendance. Il s'est établi à une moyenne de 5,5 %, soit 1,2 point de plus qu'en 2019 (4,3 %). Le nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi a franchi pour la première fois en novembre la barre symbolique des 10 000 pour s'établir en décembre à 10 597 personnes (soit une hausse de 28 % par rapport à 2019).

En raison de la baisse des activités économiques liée à la pandémie, les demandeurs et demandeuses d'emploi ont bénéficié au maximum de 120 indemnités journalières supplémentaires, ce qui a apporté un sursis bienvenu aux personnes qui, sans cette décision fédérale, seraient arrivées en fin de droit. Ainsi, ce ne sont que 507 personnes qui ont épuisé leur droit aux prestations de l'assurance-chômage en 2020, alors qu'elles étaient 1181 en 2019.

3.2.2 Office régionaux de placement (ORP)

Le canton compte trois ORP : l'ORP Centre pour le district de la Sarine, l'ORP Sud avec trois antennes dans les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse et l'ORP Nord avec trois antennes dans les districts de la Broye, du Lac et de la Singine. L'antenne singinoise a déménagé de Tavel à Guin en décembre. Le SPE dispose d'un Pôle Placement au sein de chaque ORP dont l'objectif est d'assurer la collaboration avec les entreprises, principalement par l'exploitation d'un service centralisé de traitement des postes vacants. Chaque ORP abrite un Pôle Insertion+ (PI+), formé d'un tandem réunissant un conseiller ou une conseillère en personnel et un assistant ou une assistante social-e dont l'objectif est l'insertion des demandeurs et demandeuses d'emploi de longue durée bénéficiant de l'aide sociale. Depuis leur création en 2013, les PI+ ont accompagné 1982 personnes : 883 sont sorties de la mesure avec une solution (emploi, formation).

3.2.3 Logistique des mesures actives du marché du travail (LMMT)

Le secteur LMMT met à disposition des ORP des outils qui leur permettent d'améliorer l'aptitude au placement des demandeurs et demandeuses d'emploi. Il veille à proposer une offre suffisante de mesures d'emploi, de mesures de formation et de mesures spécifiques adaptées à leurs besoins : cours, stages, programmes d'emploi temporaire (PET). Cette année a été marquée par la fermeture momentanée des mesures ainsi que par l'adaptation des concepts de prise en charge afin de satisfaire aux exigences sanitaires.

3.2.3.1 Mesures d'emploi

Cette année, 1981 (2324) programmes d'emploi temporaire (PET) ont été octroyés, dont 70 % (74 %) auprès de fournisseurs et fournisseuses subventionnés (dont la structure et les frais d'encadrement sont financés par le SPE), 17 % (16 %) auprès d'associations à but non lucratif et 13 % (10 %) auprès de communes, de l'Etat ou d'organismes et organisatrices hors canton.

62 (67) mesures d'emploi se sont déroulées sous forme de stages professionnels par l'intermédiaire desquels les assuré-e-s peuvent acquérir de l'expérience professionnelle ou renouer avec une profession et le monde du travail.

Les semestres de motivation (SEMO) ainsi que les structures offrant des préformations (PréFo), qui combinent occupation et formation, visent à aider des jeunes au chômage dans le choix d'une formation professionnelle. Durant l'année scolaire 2019/20, 357 (352) jeunes ont suivi un SEMO/PréFo qui dure en moyenne six mois.

3.2.3.2 Mesures de formation

Les plateformes et les cours ont pour but d'évaluer les connaissances, de former, voire de certifier les demandeurs et demandeuses d'emploi. 6911 (7400) mesures de ce type ont été octroyées dans différents domaines [technique de recherche d'emploi : 69 % (70 %) ; langues : 19 % (17 %) ; autres : 12 % (13 %)].

Autre mesure de formation, l'entreprise de pratique commerciale (EPCO) permet aux assuré-e-s de travailler au sein d'une entreprise dont l'organisation et la gestion correspondent à celles d'une entreprise privée. Les trois EPCO fribourgeoises, FRee Trading, FREESTore et free win, ont accueilli au total 173 (180) assuré-e-s durant l'année.

990 (1325) stages de formation ou d'orientation ont pu être suivis, permettant aux assuré-e-s de se perfectionner ou d'évaluer leurs compétences ainsi que les exigences d'une fonction.

3.2.3.3 Mesures spécifiques

Parmi les 564 (688) mesures spécifiques octroyées, 68 % (61,5 %) constituent des allocations d'initiation au travail, 21 % (22 %) des soutiens à une activité indépendante, 9 % (10,5 %) des allocations de formation et enfin 2 % (6 %) des contributions aux frais de déplacement.

3.2.3.4 Répartition du budget MMT

Le budget MMT (Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité, LACI) de 22,25 millions (21,95 millions) de francs englobe les mesures de formation et les mesures d'emploi, mais ne comprend pas le budget alloué aux mesures spécifiques géré directement par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Cette année, 31 % (36 %) du budget MMT sont alloués aux programmes d'emploi temporaire (PET), 50 % (45 %) aux mesures de formation (cours, entreprises de pratique commerciale) et 19 % (19 %) aux semestres de motivation (SeMo) et PréFormation (PréFo). Le canton, au travers du Fonds cantonal de l'emploi, finance également à hauteur de 2,075 millions (2,123 millions) de francs des mesures destinées aux jeunes.

3.2.3.5 Contrats LEMT

La LEMT institue une mesure qui a pour objectif de favoriser la réinsertion professionnelle des demandeurs et demandeuses d'emploi en fin de droit LACI en leur offrant une activité au sein d'une entreprise, d'une collectivité publique ou d'une association ou fondation à but non lucratif. 64 contrats LEMT, ainsi que 17 contrats LEMT 2.0 ont été octroyés pour un total de 81 contrats (118) dans toutes les structures confondues.

56 % (53 %) se sont déroulés auprès d'entreprises et 44 % (47 %) auprès d'associations ou fondations à but non lucratif, de communes et de l'Etat.

La durée moyenne par contrat LEMT est de 2,8 (2,8) mois.

3.2.4 Médiation

Pour des raisons d'indépendance, la médiation en matière d'assurance-chômage est directement subordonnée au Secrétariat général de la DEE. Elle est destinée aux demandeurs et demandeuses d'emploi qui rencontrent des difficultés (notamment avec un ORP ou une caisse de chômage). La médiation entretient des contacts réguliers avec le réseau concerné, qu'il soit interne (sections du SPE, Caisse publique de chômage) ou externe (prestataires de MMT, autres caisses de chômage, services sociaux, etc.).

En 2020 ont eu lieu 155 (127) entretiens pour un total de 66 (58) dossiers, dont 13 (12) ouverts avant 2020. S'y ajoutent les démarches auprès des organismes partenaires concernés, entreprises avec l'accord du ou de la bénéficiaire uniquement. Que ce soit par une écoute attentive ou des résultats administratifs concrets, la médiation a abouti positivement quasiment dans tous les cas, confirmant à nouveau le bien-fondé de cette prestation. À noter que

la légère augmentation de l'activité de médiation n'a pas été liée de manière significative à la pandémie de coronavirus.

3.2.5 Collaboration interinstitutionnelle (CII)

Pour aider les personnes qui cumulent les problèmes (santé, chômage, difficultés sociales), les ORP, l'Office cantonal de l'assurance-invalidité (OAI) ainsi que les Services sociaux régionaux (SSR) emploient une stratégie commune : la collaboration interinstitutionnelle (CII). Nommée par le Conseil d'Etat, la Commission cantonale de la CII a pour mandat d'organiser le dispositif CII cantonal et d'en assurer le suivi. En 2020, suite au départ à la retraite de son président, une restructuration importante du dispositif a eu lieu : réduction du nombre des membres de la commission de 12 à 6, augmentation du niveau de responsabilité et du pouvoir décisionnel des membres et enfin nomination du nouveau président. L'organe de gestion a été dissous dans le but de renforcer le cahier des charges du coordinateur cantonal de la CII et ainsi optimiser le dispositif global.

La nouvelle stratégie de prise en charge des cas CII a été entamée en 2020 notamment par le lancement d'un pôle santé à l'interne du SPE. Ce pôle peut activer ses « case managers » en collaboration avec les deux autres dispositifs, qui se sont réorganisés en conséquence. Cette année, 75 (102) situations au total ont été annoncées pour bénéficier de la prestation Medval.

La convention de collaboration entre l'OAI et le SPE, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018, détaille pour les professionnels de ces deux institutions l'ensemble des modalités de suivi des bénéficiaires communs. Elle a été entièrement mise à jour après 18 mois de fonctionnement. Cette convention complète celle signée entre le SPE et le Service de l'action sociale (SASoc) en 2014. Elle sera suivie par une convention signée entre l'OAI et le SASoc pour compléter le dispositif.

3.2.6 Aide aux jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle

Créée en mai 2007, la Commission cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle (CJD) a pour objectif de favoriser la transition entre les degrés secondaires I et II ainsi que la transition vers le marché de l'emploi à l'issue de la formation. Les jeunes concernés se situent entre la première année du cycle d'orientation et l'entrée du marché du travail.

La Plateforme Jeunes (PFJ), qui existe depuis 2001, constitue le pivot principal dans la transition I et II. Elle a pour objectif d'orienter le ou la jeune vers la mesure adaptée à ses besoins (SeMo ou de PréFo, préapprentissage, cours d'intégration, etc.). Durant l'année scolaire 2019/2020, 1155 (1226 en 2018/19) dossiers de jeunes ont été pris en charge.

3.3 Section Marché du travail

3.3.1 Inspection du travail

S'agissant de la protection des travailleurs et travailleuses, l'Inspection du travail a effectué 296 (408) visites d'entreprises, partiellement ou intégralement indemnisées par la Commission fédérale de coordination de la sécurité au travail (CFST), en partie en collaboration avec le SECO (Inspection fédérale du travail) et la Caisse nationale suisse en cas d'accidents (SUVA). Elle a également effectué 23 (72) audits système MSST (Appel aux médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail) complets ou préliminaires, portant sur l'organisation et la gestion de la sécurité au travail dans les entreprises. Depuis le début de la crise du coronavirus, l'Inspection du travail a aussi effectué 750 contrôles dans les entreprises pour vérifier si les mesures d'hygiène (distances, port du masque, nettoyage des mains, etc.) et les concepts de protection étaient appliqués.

Dans le domaine particulier de l'amiante, l'Inspection a préavisé 748 (622) dossiers spécifiquement en relation avec l'application de la procédure quant aux exigences d'investigation avant travaux. Une très large majorité des diagnostics soumis dans le cadre de cette procédure révèlent des matériaux de construction contenant de l'amiante.

L'Inspection a effectué plusieurs investigations en hygiène du travail en collaboration avec le Laboratoire intercantonal de santé au travail (LIST) portant notamment sur l'exposition professionnelle à des poussières de métaux, à des solvants, au bruit ou encore sur la qualité de l'air intérieur des locaux.

En ce qui concerne les dérogations à la durée normale du travail, l'Inspection du travail a rendu une décision négative sur 32 (21) demandes de permis visant principalement une dérogation à l'interdiction de travailler le dimanche et les jours fériés.

Le registre des entreprises industrielles a fait l'objet des modifications suivantes : 1 (2) libérations de la décision d'assujettissement.

	Permis délivrés par le SPE		Permis délivrés par le SECO	
	2019	2020	2019	2020
Travail de nuit	219	163	45	41
Travail du dimanche	208	146	50	30
Travail en continu	-	1	10	6
Travail en 3 équipes	3	-	-	-
Service de piquet	-	-	20	16
Total	430	310	125	93

Tous les travaux d'agrandissement ou de transformation effectués au sein des entreprises industrielles du canton doivent être approuvés par l'Inspection du travail, qui délivre ensuite l'autorisation d'exploiter. Pour les entreprises non industrielles, l'Inspection délivre des préavis dans le cadre des procédures d'octroi du permis de construire.

	2019	2020
Agrandissements (transformations) industriels	33	19
Autorisations d'exploiter	18	3
Entreprises non industrielles (y c. préavis substances dangereuses – amiante)	1410	1487
Total	1461	1509

3.3.2 Observatoire du marché du travail

Le canton de Fribourg a participé à plusieurs enquêtes réalisées notamment par l'Observatoire romand et tessinois du marché de l'emploi (ORTE) sur mandat de la Conférence romande et tessinoise des offices cantonaux de l'emploi (CRT) :

- > nouvelle version (site Intranet) de l'outil OAICM (Outil d'aide à l'identification des compétences et des métiers (www.ricrac.ch) ;
- > prévisions économiques trimestrielles (janvier, avril, juillet et octobre 2020) ;
- > bulletins trimestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier, avril, juillet et octobre 2020) ;
- > bulletins semestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier et juillet 2020) ;
- > bulletin annuel de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier 2020).

L'Observatoire fribourgeois du marché du travail a également participé à différents projets, à la production de données et à la rédaction de rapports pour le SECO, pour la DEE et pour la Direction du SPE, notamment sur la réduction de l'horaire de travail (RHT).

3.3.3 Organe cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE)

Les activités déployées par cet organe découlent de l'application de la loi cantonale sur l'approvisionnement économique du pays (LAE), entrée en vigueur le 1^{er} mai 2012. Les cantons sont plus spécialement appelés à collaborer avec l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays dans trois domaines spécifiques, à savoir le rationnement des aliments, la gestion réglementée du mazout et le rationnement des carburants. Les communes sont compétentes pour l'application sur le plan local des instructions fédérales et cantonales en matière d'approvisionnement économique du pays.

L'article 3 LAE institue un organe cantonal qui est rattaché à la DEE et dont les membres sont nommés par le Conseil d'Etat. M. Charles de Reyff, chef du SPE, dirige l'OCAE.

L'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays a décidé de changer son orientation stratégique, ce qui a un impact sur l'organisation au niveau du canton. Étant donné les nouveaux risques identifiés dans le domaine de l'approvisionnement et les nouvelles tâches en découlant, la responsabilité du domaine va passer prochainement du SPE au Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM).

3.3.4 Office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs de travail (OCCT)

L'OCCT, sous la présidence de Mme Gabrielle Multone, ancienne Juge cantonale, n'a pas dû intervenir en 2020.

3.3.5 Accords sur la libre circulation des personnes (ALCP)

Le SPE veille activement à l'application des mesures d'accompagnement de l'ALCP. Le secteur de la Surveillance du marché du travail (SMT) assure la responsabilité de l'Inspection de l'emploi et de l'observation du marché du travail.

Le secteur SMT a effectué des contrôles de salaire chez les travailleurs et travailleuses employé-e-s par des entreprises suisses pour les domaines non conventionnés. Il a effectué 153 contrôles portant sur 453 travailleurs et travailleuses.

Responsable de l'observation du marché du travail dans le cadre des conditions salariales, le secteur SMT n'a pas constaté de sous-enchère salariale abusive et répétée dans les branches à observation renforcée définies pour 2020.

Le secteur SMT contrôle sur le sol fribourgeois les travailleurs et travailleuses détaché-e-s par des entreprises étrangères, les prestataires de services indépendants, ainsi que les prises d'emploi, auprès d'employeurs et d'employeuses suisses, des ressortissant-e-s en provenance de l'Union européenne. 349 (460) contrôles portant sur 463 (714) travailleurs et travailleuses ont été réalisés.

L'intervention des inspecteurs et inspectrices auprès des entreprises étrangères, afin qu'elles versent le salaire usuel de la branche, a permis de récupérer 15 310 (31 637) francs de salaire au profit des travailleurs et travailleuses détaché-e-s.

Le secteur SMT a traité les annonces pour 5937 (6915) travailleurs et travailleuses, dont 1797 (2228) travailleurs et travailleuses détaché-e-s, 3394 (3652) prises d'emploi en Suisse et 746 (1035) prestataires de services indépendants. Ce qui correspond à un total de 226 901 (247 317) jours de travail annoncés, 191 075 (196 359) jours auprès d'employeurs et d'employeuses suisses, 15 807 (21 846) jours pour des indépendant-e-s et 20 019 (29 112) jours pour des travailleurs et travailleuses détaché-e-s.

Le service a prononcé 25 (55) décisions d'amendes pour infractions contre les conditions de travail et de salaire prescrites par les lois fédérales (art. 2 LDét) ou un défaut d'annonce (art. 6 LDét). Il a prononcé 13 (23) interdictions de travail en Suisse pour non-renseignement (art. 7 LDét) ou amendes impayées (art. 9 al. 2 let. b LDét). De même, il a transmis 7 (43) dénonciations au Ministère public pour décisions pénales pour non-collaboration (art. 12 LDét).

3.3.6 Lutte contre le travail au noir

L'Inspection pour la lutte contre le travail au noir se compose des inspecteurs et inspectrices du SPE et des inspecteurs et inspectrices de l'inspectorat chantiers Fribourg (ICF). Le SPE a confié un mandat de prestation à cette association pour l'exécution de 200 contrôles dans le secteur principal et le second œuvre de la construction comme dans la branche du nettoyage industriel.

Pour l'année 2021, le SPE a renouvelé le mandat avec l'ICF. Ce mandat prévoit une augmentation du nombre de contrôles de 200 à 300, ceci permettra de lutter encore plus efficacement contre le travail au noir.

Ainsi, l'Inspection du travail au noir a effectué 652 (832) contrôles concernant 1512 (1916) travailleurs et travailleuses. Parmi ces contrôles, 303 (443) entreprises ont fait l'objet d'une dénonciation et 806 (922) travailleurs et travailleuses ont fait l'objet d'au moins un soupçon d'infraction.

Les efforts de prévention portés sur les employé-e-s se poursuivent chaque année depuis 2014. Plusieurs formations et séances d'information ont été réalisées, notamment pour la formation obligatoire pour l'obtention de patente en vue de la reprise d'un établissement public. Lors des visites, contrôles et séances d'information, le secteur SMT a distribué les dépliants et chemises d'information pour la prévention.

De mars à mai, les inspecteurs et inspectrices du travail au noir ont soutenu la section juridique au sein de la hotline RHT liée à la crise du coronavirus. Ils et elles ont répondu aux questions des entreprises et ont soutenu l'administration des demandes RHT.

3.3.7 Placement privé et location de services

La section a délivré 35 (30) autorisations en 2020 : 17 pour le placement privé et 18 pour la location de services. 3 autorisations ont été supprimées : 2 à la suite d'une cessation d'activité et 1 à la suite d'une faillite.

Elle a préavisé favorablement auprès du SECO 15 (10) demandes d'autorisation pour exercer la location de services et/ou le placement privé transfrontalier.

En 2019, 1028 (944) personnes ont été placées par les agences de placement privé fribourgeoises. Les agences de location de services fribourgeoises ont loué les services de 8872 (9037) personnes, ce qui correspond à 4 323 621 (4 551 437) heures de mission. La proportion d'étrangers et d'étrangères parmi les personnes dont les services ont été loués se monte à 68.3 % (68,2 %), ce qui est supérieur à la moyenne suisse 64.7 % (63,1 %).

Pour rappel, les décomptes de salaires, les couvertures de frais, les horaires de travail, etc., font l'objet des contrôles de la section et de la Commission paritaire régionale romande de la location de services (CPRR), avec qui le SPE collabore étroitement.

3.4 Section juridique

3.4.1 Décisions en première instance

En qualité d'autorité cantonale, la section a rendu 5322 (7964) décisions et avis de droit en matière d'assurance-chômage en 2020, selon la répartition suivante :

- > 2287 (3759) décisions de suspension dans l'exercice du droit à l'indemnité ;
- > 341 (362) décisions relatives à l'aptitude au placement et autres cas ;
- > 27 (75) décisions de remises de l'obligation de restituer ;
- > 2667 (3768) avis de droit en matière d'assurance-chômage.

3.4.2 Décisions en deuxième instance

La section juridique a également enregistré 741 (494) oppositions contre l'ensemble des décisions rendues par le SPE.

Elle a rendu 631 (529) décisions sur opposition, dont :

- > 42 % (82,20 %) ont été rejetées ou déclarées irrecevables ;
- > 48 % (9,10 %) ont été admises ;
- > 8 % (6,4 %) ont été partiellement admises ;
- > 2 % (2,3 %) ont été déclarées sans suite ou rayées du rôle.

3.4.3 Observations au Tribunal cantonal

Cette année, 21 (41) décisions sur opposition ont été contestées par recours auprès du Tribunal cantonal.

La section juridique a déposé des observations auprès des tribunaux dans 16 (38) affaires.

51 (34) arrêts ont été rendus par le TC :

- > 74,5 % (73,5 %) des recours ont été rejetés ou déclarés irrecevables ;
- > 12 % (14,7 %) ont été admis ;
- > 13,5 % (8,85 %) a été partiellement admis ;

- > 0 % (2,95 %) ont été rayés du rôle.

3.4.4 Réductions de l'horaire de travail et intempéries

La section juridique a dû traiter un nombre inédit de demandes RHT en raison des fermetures exigées par les autorités pour endiguer la pandémie de la Covid-19.

	Travailleurs/euses touchés				Heures chômées			
	2019	2020	CH 2019	CH 2020	2019	2020	CH 2019	CH 2020
Janvier	0	308	1479	5354	0	13 476	76 291	254 295
Février	0	75	1514	5045	0	5110	75 271	244 521
Mars	0	32 419	1080	971 242	0	1 416 057	63 056	43 829 203
Avril	0	41 918	1152	1 338 653	0	3 248 209	56 809	107 066 355
Mai	0	32 710	1881	1 086 799	0	1 883 282	94 153	68 165 725
Juin	80	14 924	2482	629 024	4332	730 065	105 090	35 289 963
Juillet	77	8767	1531	419 935	2914	474 113	75 568	24 125 680
Août	181	7020	1327	357 807	7145	338 400	65 863	18 697 906
Septembre	215	4385	2954	249 867	11 650	234 089	134 601	13 953 977
Octobre	292	5102	2716	248 336	15 503	276 315	161 191	14 256 349
Novembre	285	9678	5361	328 527	14 572	690 007	296 286	20 700 349
Décembre	285	7963	3816	293 678	11 589	467 320	177 467	18 610 337

3.5 Section Organisation et support

3.5.1 Statistiques

L'unité Statistiques a :

- > adapté et/ou développé, testé et mis en production les 80 requêtes impactées et recensées par le changement de système Viador Lamda (Plasta Reporting) ;
- > développé, testé et mis en production 20 nouvelles requêtes (pour les RHT notamment) ;
- > testé des rapports Lamda dans le cadre du projet SECO : « Indicateurs de pilotage de l'obligation d'annoncer les postes vacants ».

3.5.2 Informatique

Cette année, le support informatique a traité environ 1500 (1000) demandes d'assistance de la part des collaborateurs et des collaboratrices du SPE. L'année a également été marquée par la migration vers Windows 10 et le renouvellement matériel de l'ensemble de son parc informatique :

- > migration du parc informatique : Migration vers Windows 10, téléphonie Soft phone ;
- > mise en place d'une stratégie pour la mobilité et le travail mobile ;
- > mise à jour des bases de données pour la section Marché du travail et la section juridique.

Afin d'améliorer le service à la clientèle, quelques adaptations sur la centrale téléphonique ont été mises en place en fin d'année et se poursuivront début 2021.

Dans les ORP, de nouveaux scanners GED ainsi que la dernière version du programme de numérisation ont été déployés. Ces nouveaux outils ont permis d'améliorer grandement la qualité des documents scannés et de diminuer le temps consacré au scannage de documents.

3.5.3 Logistique

L'ORP Nord district Singine a déménagé en décembre de Tavel à Guin. Les nouveaux locaux, proches de l'autoroute et facilement accessibles en transports publics, ont été aménagés pour répondre au concept de sécurité du SPE. L'année a aussi été marquée par la mise en place des mesures de protection contre la Covid-19 dans toutes les antennes du Service (marquage de sécurité, pose de plexiglas de protection, mise à disposition de produit désinfectant, etc.).

La santé et la sécurité au travail est une préoccupation constante du SPE. Le déploiement du concept de « bureau standard » s’est poursuivi en 2020 dans les bureaux des sections Marché du travail et Organisation et support (Boulevard de Péroilles 25).

3.5.4 Communication et traduction

L’équipe de communication a été fortement sollicitée pour répondre aux nombreuses demandes des médias notamment sur l’octroi de l’indemnité pour RHT et les contrôles sanitaires effectués en entreprises en période Covid-19. Une conférence de presse, organisée en collaboration avec la DEE, a eu lieu en juin pour faire le point sur la situation du marché du travail après la première vague pandémique. Une newsletter RHT a été créée dès le mois de mars en collaboration avec la section juridique afin d’informer de manière régulière les entreprises fribourgeoises sur les modifications dans ce domaine. Cette newsletter a été mise à jour à chaque nouvelle décision en lien avec la RHT. Ce sont ainsi 11 numéros qui ont été publiés durant l’année.

La section a également traité les quelques 950 (650) questions des usagers envoyées sur la boîte courriel du SPE.

Pour la communication interne, plus de 120 (110) news ont été publiées sur l’intranet du Service contribuant ainsi à une bonne communication sur l’ensemble des sites du SPE.

La traduction joue un rôle important. Tous les documents du SPE (internes et externes) sont publiés dans les deux langues officielles du canton.

3.5.5 Projets et formations

Un pôle santé a été mis en place afin de soutenir les conseillers et conseillères en personnel ayant des assuré-e-s avec des problèmes de santé complexe. Les canevas des entretiens de conseil ont également été revus.

3.6 Finances et controlling

Le SPE gère toutes les comptabilités fédérales, la comptabilité cantonale et celle du Fonds cantonal de l’emploi. Il s’occupe notamment des salaires à verser mensuellement aux demandeurs et demandeuses d’emploi en programme d’emploi, de l’établissement des attestations d’employeurs et employeuses, des certificats de salaires et des décomptes AVS, SUVA ou impôt à la source.

Le coût de fonctionnement du SPE a été, en tenant compte des comptabilités cantonales et fédérales mais sans les coûts des MMT, de 23,9 millions de francs (23 millions). En outre, 777 731 francs (1 094 096) ont été prélevés sur le Fonds cantonal de l’emploi pour financer les mesures destinées aux chômeurs et chômeuses ayant épuisé leurs droits aux indemnités fédérales. Les programmes d’emploi en entreprises ont coûté 522 880 francs (718 779), les programmes au sein d’associations 89 926 francs (197 395) et ceux auprès du canton et des communes 164 925 francs (177 922). Au 31 décembre 2010, le capital du Fonds cantonal de l’emploi se montait à 4,8 millions de francs (5,9 millions).

4 Caisse publique de chômage (CPCh)

Administrateur : Dominique Schmutz

4.1 Activités

La Caisse publique de chômage (CPCh) est une unité rattachée administrativement à la Direction de l’économie et de l’emploi. Elle est ouverte à tous les assuré-e-s domiciliés dans le canton pour leur fournir les prestations prévues par la législation fédérale sur l’assurance-chômage. En outre, elle est à la disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l’intention de tous les travailleurs et travailleuses touchés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de réduction de l’horaire de travail et les indemnités en cas d’intempéries. Elle est enfin seule compétente pour verser des indemnités en cas d’insolvabilité.

4.2 Activités courantes

La CPCCh a dû faire face à une accélération exceptionnelle des demandes et décomptes de réduction de l'horaire de travail (RHT) en lien avec les mesures de lutte sanitaire contre le Covid-19. D'autre part, le nombre de bénéficiaires indemnisés a sensiblement augmenté, par contre, la durée des indemnités versées s'est développée, notamment en lien avec les 120 jours supplémentaires accordés par le Conseil fédéral durant la première vague de pandémie.

Afin de faire face à cette activité soutenue, la CPCCh a procédé à des engagements (+ 18 % d'équivalent plein temps par rapport à 2019) durant l'année.

Pour terminer, la Caisse publique de chômage a notifié 3073 décisions de caisse. Elle a soumis au Service public de l'emploi (SPE) 5 cas pour examen.

4.3 Prestations versées aux bénéficiaires

4.3.1 Demandes d'indemnités en cas de chômage (IC)

Année	2019	2020	Variation en pourcent
Nombre d'assuré-e-s	7 886	8 178	3,70 %
Nombre d'inscriptions et ré-inscriptions	7 948	8 230	3,55 %
Nombre d'indemnités journalières versées	573 492	713 729	24,39 %

4.3.2 Demandes d'indemnités en cas d'intempéries

Année	2019	2020	Variation en pourcent
Nombre d'entreprises	57	8	-85,96 %

4.3.3 Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail

Année	2019	2020	Variation en pourcent
Nombre d'entreprises	5	5119	Situation Covid-19

4.3.4 Demande d'indemnités en cas d'insolvabilité

Année	2019	2020	Variation en pourcent
Nombre d'entreprises	43	21	-51,16 %

4.3.5 Indemnités versées

Année	2019	2020	Variation en pourcent
Chômage complet	98 273 149.85	130 914 588.95	33,22 %
Allocations familiales	1 433 349.90	2 131 600.15	48,71 %
Mesures relatives au marché du travail (MMT)	5 885 738.65	4 544 932.15	-22,78 %
Coût afférent au projet (Organisateur)	20 802 636.90	30 775 964.50	47,94 %
Intempéries et réduction de l'horaire de travail	1 740 358.70	205 797 146.10	
			Situation Covid-19
Insolvabilité	483 999.90	919 141.20	89,91 %
Total	128 619 233.90	375 083 373.75	191,62 %

4.3.6 Perte de gain en cas de maladie (art. 94 LEMT)

Année	2019	2020	Variation en pourcent
Nombre de personnes annoncées	924	136	-85,28 %
Nombre de personnes subventionnées	85	99	16,47 %

5 Service du registre du commerce (SRC)

Préposée ad intérim : Nadège Bosson

5.1 Activités

5.1.1 Activités courantes

Dans le courant de l'année 2020, le Service du registre du commerce a traité au total 7428 dossiers aboutissant à des inscriptions. Ce chiffre se compose de 1808 inscriptions de nouvelles sociétés, de 1001 radiations et de 4619 modifications concernant les sociétés existantes. Le total de dossiers traités est ainsi équivalent à l'année 2019. Cependant, il reste toujours plus élevé que la moyenne des dix dernières années. Finalement, il faut noter que le nombre total de sociétés inscrites continue à croître, soit 128 inscriptions de nouvelles sociétés supplémentaires, en comparaison à 2019. Le maintien du nombre d'inscriptions élevé en 2020 est dû notamment au nombre important d'inscriptions découlant des fusions de communes dans le canton de Fribourg au 1^{er} janvier 2020 ainsi qu'à une obligation légale d'inscription jusqu'à fin 2020 imposée aux fondations de famille ainsi qu'aux fondations ecclésiastiques. Le registre du commerce du canton de Fribourg affichait 22 989 sociétés inscrites au 31 décembre 2020 contre 16 363 sociétés inscrites au 31 décembre 2004.

5.1.2 Evénements particuliers

En collaboration avec le Secrétariat de cyberadministration, le Service du registre du commerce continue à mener les discussions en vue de son prochain projet de digitalisation, soit l'inscription d'entreprises individuelles au Guichet virtuel de l'Etat de Fribourg. De plus, le Service du registre du commerce a procédé à différents travaux préparatoires en vue de l'entrée en vigueur des modifications législatives au 1^{er} janvier 2021 concernant la modernisation du droit du registre du commerce à savoir la modification de l'Ordonnance sur le registre du commerce (ORC) et de l'Ordonnance sur les émoluments en matière de registre du commerce (OEmol-RC).

5.2 Statistiques

5.2.1 Etat des sociétés actives

Au 31 décembre 2020, l'état des sociétés actives inscrites auprès du Service du registre du commerce était le suivant :

Entreprises individuelles (EI)	6615
Sociétés en nom collectif (SNC)	420
Sociétés en commandite (SC)	19
Sociétés anonymes (SA)	7322
Sociétés à responsabilité limitée (Sàrl)	6834
Etablissements de droit public (EDP)	25
Sociétés d'investissement à capital variable (SICAV)	1
Sociétés coopératives (COOP)	468
Succursales d'une entreprise étrangère (SEE)	69
Succursales d'une entreprise suisse (SES)	465
Associations (ASS)	273
Fondations (FOND)	466
Entreprises non astreintes à inscription (PRO)	11
Indivisions (IND)	1
Total	22 989

5.2.2 Tableau comparatif par rapport à la langue d'inscription

Total des sociétés actives inscrites en langue française	17 917
Total des sociétés actives inscrites en langue allemande	5 072

5.2.3 Tableau comparatif des nouvelles sociétés

	ASS	COOP	EI	FOND	SA	SARL	SEE/SE S	SNC/SC	IND	SICAV	PRO
2004	7	2	348	17	256	309	80	31	---	---	---
2005	7	3	351	24	292	350	60	49	---	---	---
2006	7	5	359	14	298	372	46	54	---	---	---
2007	8	5	374	17	291	415	57	43	---	---	---
2008	18	0	379	19	334	398	42	32	---	---	---
2009	15	6	376	15	293	448	38	36	---	---	---
2010	9	2	420	10	317	430	36	24	---	---	---
2011	6	5	401	13	385	492	59	32	---	---	---
2012	7	4	445	20	327	476	35	34	---	---	---
2013	13	5	471	13	375	519	40	48	---	---	---
2014	18	4	407	9	273	441	32	38	---	---	---
2015	11	6	491	10	264	417	35	50	---	---	---
2016	17	4	504	10	276	481	29	45	---	---	---
2017	12	2	550	10	275	510	54	66	---	---	---
2018	11	1	545	9	326	617	36	40	---	---	---
2019	12	8	552	12	348	646	46	56	---	---	---
2020	17	6	620	15	339	689	45	74	1	1	1

5.3 Collaborations intercantionales

Comme à l'accoutumée, le Service a participé aux séances de travail semestrielles d'un groupe d'offices de registres de commerce alémaniques, soit de Zurich, Argovie, Soleure, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, Berne et Haut-Valais. Ces séances ont pour but de discuter des questions juridiques liées aux inscriptions. Dans ce même but, le Service du registre du commerce du canton de Fribourg a également participé à la séance de travail des offices des registres de commerce des cantons romands, soit de Genève, Vaud, Neuchâtel, Jura et Bas-Valais. En raison de la pandémie de Covid-19, ces séances ont eu lieu pour la plupart par visioconférence.

5.4 Affaires contentieuses

Pour l'année 2020, aucune affaire contentieuse n'est à signaler.

6 Service de l'énergie (SdE)

Chef de service : Serge Boschung

6.1 Activités

6.1.1 Généralités

Le Service de l'énergie (ci-après le Service) est notamment chargé de mettre en œuvre la stratégie énergétique du canton visant à atteindre l'objectif de la « Société à 4000 Watts d'ici 2030 » et la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération s'agissant de la partie placée sous la responsabilité des cantons. Sa tâche est principalement de concevoir et de faire appliquer la législation cantonale en matière d'énergie, de mettre sur pied des programmes de

promotion ainsi que de sensibiliser, conseiller, former et informer les professionnels et le public en général sur le domaine. Il est également en charge de l'application de la Loi sur l'approvisionnement en énergie électrique (LAEE) et des procédures d'autorisation pour le développement du réseau de gaz.

6.1.2 Activités courantes

Le Service encourage l'utilisation des énergies renouvelables et la substitution des énergies fossiles par des aides financières, selon les programmes d'encouragement en vigueur, tout en tenant compte des disponibilités du Fonds cantonal de l'énergie.

Dans un but d'exemplarité des collectivités publiques, il a poursuivi son action d'information et d'accompagnement auprès des communes, en collaboration avec les programmes « SuisseEnergie pour les communes », les Associations « Cité de l'énergie », « Energo », « Minergie® », « CECB® » et différentes organisations faitières nationales.

Il représente également les intérêts des cantons romands dans l'association Minergie® et divers groupes de travail de la Conférence suisse des services de l'énergie (EnFK).

Plusieurs cours et séminaires destinés aux professionnels du bâtiment ont été organisés.

En raison de la pandémie de coronavirus, la Commission cantonale de l'énergie (CCE) n'a malheureusement pas pu se réunir. Ses membres ont toutefois reçu une information sur les sujets et projets en cours.

6.1.3 Projets en cours

- > Création d'un Centre de Compétences dans la Rénovation du Bâtiment (CCRB) : ce projet a pour objectif de créer un cadre propice à augmenter sensiblement la rénovation des bâtiments et à profiler à terme le canton comme un pôle romand dans ce domaine. Un mandat de développeur/gestionnaire a été donné, avec un cahier des charges précis. Le but sera de démontrer d'ici fin 2021 que le CCRB est viable économiquement et qu'il comble un manque sur le marché. La dénomination de cette future plateforme est appelée à être modifiée.
- > Le second volet du Plan directeur cantonal, lequel contient le domaine « Energie », a été adopté en mai 2020 par le Conseil fédéral. Celui-ci inclut surtout la planification et le développement des différentes ressources dans le canton, comme la valorisation du potentiel éolien ou la géothermie profonde. Il définit également certains principes favorisant la transition énergétique, par exemple le fait que le réseau de gaz ne peut se développer que s'il peut être démontré que les énergies renouvelables ne peuvent être réalisées.
- > Programme Bâtiments : depuis le 1^{er} janvier 2020, les dispositions du Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC) sont obligatoires et même renforcées pour certaines. A relever qu'un soutien financier complémentaire visant à soutenir les nouvelles distributions hydrauliques des propriétaires souhaitant assainir leurs chauffages électriques décentralisés en valorisant les énergies renouvelables est entrée en vigueur.
- > Plan de relance : dans le contexte du plan de relance à l'économie en lien avec la crise sanitaire, le Grand Conseil a adopté un décret qui prévoit d'augmenter de 50 % les taux des mesures du Programme Bâtiments. L'engagement de l'Etat se monte à 5 millions de francs supplémentaires aux conditions actuelles du Programme Bâtiments. Il est à relever que ces 5 millions de francs vont permettre un apport pouvant aller jusqu'à 10 millions de francs supplémentaires des contributions globales de la Confédération. Dès lors, c'est un montant d'environ 15 millions de francs qui sera destiné à la mesure 1 du Plan de relance, laquelle sera mise en œuvre du 1^{er} décembre 2020 au 31 décembre 2022.
- > Economie d'énergie : Le programme PEIK poursuit son développement dans l'accompagnement des PME dans leurs projets de rationalisation de l'énergie consommée.

6.2 Formation

6.2.1 Programme de formation continue pour les professionnel-le-s

Différents cours ou autres activités ont été proposés, en collaboration avec Energie-FR, abordant les thèmes suivants :

- > Formation CAS ;
- > Pompes à chaleur (PAC) ;
- > Programme Bâtiments Fribourg ;

> SIA 380/1 (besoins de chaleur pour le chauffage).

A noter qu'en raison de la pandémie de coronavirus, plusieurs cours et soirées d'information ont été annulés et reportés.

Le Service a été impliqué dans la préparation de plusieurs projets : collaboration avec la CRDE Technico et coordination avec les HES des différents cantons dans le but d'unifier l'offre de formation. Une nouvelle plateforme « Agenda Energie Suisse occidentale » a vu le jour en 2020, sous l'égide du Service, devant gérer toute l'offre de formation en matière d'énergie pour la Suisse romande.

6.2.2 Promotion/formation pour la jeunesse

Le Service poursuit son action d'information et de sensibilisation, auprès des nouvelles générations, sur les questions énergétiques et le développement de bons réflexes en matière d'énergie.

Le programme appelé « Animation énergie » est proposé gratuitement aux enseignants et enseignantes des classes primaires francophones et alémaniques de 6H et 8H du canton, mais également pour les classes de 5H et 7H généralement au cours du deuxième semestre. Durant l'année scolaire 2019/2020, 2075 élèves ont bénéficié de ce cours. A noter que les animations planifiées du 17 mars au 29 mai 2020 ont été annulées, suite au semi-confinement imposé en raison de la situation sanitaire due au Covid-19.

Il soutient également la diffusion d'un programme intitulé « Enerschool » pour les cycles d'orientation et les collèges, Au cours de l'année 2020, les projets initiés ont été poursuivis.

6.3 Procédures d'autorisation de construire

6.3.1 Demandes de permis de construire

Au sens de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 2 décembre 2008 (LATeC) et en application des dispositions légales en matière d'énergie, le Service doit s'assurer que l'enveloppe thermique des bâtiments soit conforme, de même que les installations techniques. Au cours de l'année 2020, le Service a contrôlé et préavisé 3172 demandes de permis de construire (procédures ordinaires, préalables et procédures simplifiées).

6.3.2 Préavis PAL/PAD

Au vu de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 2 décembre 2008 (LATeC) et en application des dispositions légales en matière d'énergie, le Service préavisé tous les plans d'aménagement local (PAL) et tous les plans d'aménagement de détail (PAD) transmis pour examen auprès du Service des constructions et de l'aménagement du territoire. Au cours de l'année 2020, le Service a contrôlé et préavisé 26 dossiers.

6.3.3 Installations de réfrigération et/ou d'humidification, autorisations et dérogations diverses

Conformément à la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie, version entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020, le Service a accordé 9 autorisations pour des installations de réfrigération et/ou d'humidification, de chauffage électrique direct, de chaudière à gaz naturel, de chaudière à mazout sans condensation, etc.

6.3.4 Gaz naturel

En application de l'arrêté du 5 juin 1979 sur les installations de transports par conduites de combustibles ou carburants liquides ou gazeux non soumises à concession fédérale, le Service a autorisé la construction et/ou l'exploitation des extensions des réseaux suivants :

Groupe E Celsius SA :

- > Commune de Marly, MIC, extension du réseau MP et BP ;
- > Commune de Montagny, extension du réseau MP ;
- > Commune de Fribourg, extension du réseau ;
- > Commune d'Epagny, extension du réseau ;
- > Commune de Fribourg, Charles-Meuwly-Centrale de Beauregard, extension du réseau MP.

Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz SA (CICG) :

- > Commune de Châtel-St-Denis, chemin de la Râ, extension du réseau.

6.3.5 Ligne haute tension

Le Service a été consulté par le Service de la mobilité dans le cadre du renouvellement de tronçon de l'installation électrique « LHT 132 kV Les Thioleyres mât 19 – Kerzers » (communes concernées : Neyruz et Düdingen).

6.4 Programme d'encouragement en matière d'énergie

Conformément au règlement du 5 novembre 2019 sur l'énergie, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020, le Service a délivré les promesses de subvention suivantes :

Mesures	Promesses	Montant (francs)
Isolation thermique (M-01)	361	5'046'644
Chauffage à bois avec réservoir journalier (M-02)	17	66'000
Chauffage à bois automatique, puissance inférieure ou égale à 70 kW (M-03)	36	209'611
Chauffage à bois automatique, puissance supérieure à 70 kW (M-04)	4	79'123
Pompes à chaleur air/eau (M-05)	429	3'191'405
Pompes à chaleur saumure/eau et eau/eau (M-06)	142	1'434'925
Raccordement à un réseau de chauffage à distance (M-07)	100	758'499
Capteurs solaires thermiques (M-08)	23	96'596
Amélioration de la classe CEEB (M-10)	81	2'348'129
Rénovation complète avec certificat Minergie (M-12)	4	384'440
Nouvelle construction Minergie-P (M-16)	5	272'465
Nouvelle construction CEEB A/A (M-17)	24	1'318'929
Chaleur à distance : réseau de chaleur / production de chaleur (M-18)	12	3'853'520
Total	1238	19'060'286

6.5 Collaborations intercantionales

Sur le plan intercantonal, le Service a participé à différents groupes de travail ou d'accompagnement mis en place, notamment par l'Office fédéral de l'énergie et par la Conférence des directeurs et des services cantonaux de l'énergie.

En 2020, les actions suivantes ont par exemple été entreprises :

- > Suivi de la plateforme www.energie-environnement.ch, plate-forme d'information des services de l'énergie et de l'environnement des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud.
- > Le travail de réflexion en vue d'une campagne d'information sur la mobilité électrique planifiée pour 2020 a été repoussé à 2021 en raison de la pandémie de Covid-19.

6.6 Législation

La loi cantonale sur l'énergie a été modifiée en 2019, particulièrement pour répondre à différentes motions parlementaires et pour se conformer au Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC 2014). Elle introduit par exemple l'obligation d'une part renouvelable pour le chauffage lors de toutes nouvelles constructions et lors du remplacement de l'installation de chauffage. A la suite de cette modification, le règlement sur l'énergie a été complètement révisé. Ces deux dispositions sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Pour la mise en œuvre, des cours aux professionnels du bâtiment et une large information ont été diffusés. D'une manière générale, la transition se déroule sans problème particulier et le marché s'est bien adapté aux nouvelles règles.

7 Service de la Statistique (SStat)

Chef de service : Pierre Caille

7.1 Activités

7.1.1 Collecte de données

Le Service de la statistique (SStat) procède à des enquêtes dans le cadre de relevés qui sont pour la plupart coordonnés au niveau fédéral. C'est le cas notamment du recensement scolaire, pour lequel des données individuelles portant sur plus de 50 000 élèves doivent être annuellement transmises à l'Office fédéral de la statistique (OFS). Autrefois collectées par voie d'enquête par formulaires papier ou par extraction plus ou moins manuelle à partir des fichiers tenus par les écoles, les données nécessaires à cette statistique fédérale peuvent progressivement être tirées directement des systèmes mis en place dans le cadre du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE). Ce changement se fait au rythme de l'équipement des différents niveaux scolaires en nouveaux systèmes d'information. Depuis 2015, les données des écoles primaires ont ainsi pu être partiellement extraites du système PRIMEO. Depuis 2019, les écoles sont invitées à transmettre directement leurs fichiers à l'OFS, en évitant ainsi une étape intermédiaire au SStat non indispensable. Depuis 2020, pour l'année scolaire 2018/19, les résultats sont élaborés sur la base des données retournées au canton par l'Office fédéral de la statistique après avoir été contrôlées et le cas échéant corrigées ou complétées sur la base de sources extra cantonales.

Outre cette enquête importante, le service de la statistique contribue à la collecte et la validation des données de la statistique fédérale dans de nombreux domaines. Le rôle des cantons dans les relevés fédéraux est réglé par l'article 7 de la loi sur la statistique fédérale, ainsi que par l'ordonnance concernant l'organisation de la statistique fédérale et l'ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux, dont l'annexe fournit une liste exhaustive des enquêtes fédérales avec mention - le cas échéant - de la participation des cantons.

7.1.2 Exploitation des données

Conformément à la tendance de la statistique moderne et au souhait exprimé par le législateur dans l'article 5 de la loi sur la statistique cantonale, les informations statistiques sont toujours plus souvent tirées de registres ou de données administratives, c'est-à-dire des données qui n'ont a priori pas été collectées à des fins statistiques. Certaines statistiques sur la population sont ainsi tirées du registre cantonal de la population FriPers, ainsi que d'autres registres fédéraux (SYMIC, INFOSTAR, etc.). La statistique de la construction est établie à partir du registre fédéral des bâtiments et logements (RegBL). La statistique fédérale des entreprises STATENT, partiellement fondée sur les registres AVS et réalisée en étroite collaboration avec les cantons en lieu et place des anciens recensements des entreprises, livre depuis 2011 ses données annuellement au lieu d'une fois tous les 3 ou 4 ans (trois fois par décennie) auparavant et offre désormais quelques possibilités d'analyse longitudinale. Afin d'assumer son rôle en tant que responsable de la qualité des données sur la population au sens de l'article 9 de la loi fédérale sur l'harmonisation de registres, le SStat soutient activement les communes dans leur tâche de mise à jour du registre des habitants et du registre des bâtiments et logements.

Pour obtenir les informations qui ne figurent pas dans les registres, le Service de la statistique exploite principalement des données issues d'enquêtes par échantillons, notamment de celles qui ont été mises en place depuis 2010 par l'Office fédéral de la statistique pour compenser au moins en partie l'abandon des recensements traditionnels exhaustifs. L'utilisation accrue des registres et des échantillons entraîne encore actuellement un bouleversement considérable des outils et des méthodes de travail au sein des services cantonaux de statistique. En 2020, le SStat a notamment reçu et validé les données révisées de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) et, comme chaque année, du relevé structurel (RS). Il a en outre obtenu les données cantonales 2018 de l'enquête structurelle sur les salaires (ESS), qui a lieu tous les deux ans et que le canton de Fribourg cofinance en vue d'obtenir une densification

de l'échantillon sur son territoire. Cette densification permet entre autres d'améliorer la qualité et le niveau de détail livrés par le calculateur des salaires disponible en ligne via le site du service.

7.1.3 Diffusion des résultats

Les résultats statistiques sont principalement diffusés sous forme électronique, par le biais du site www.stat-fr.ch (ou www.fr.ch/sstat). Seuls l'annuaire statistique et le mémento *Le canton de Fribourg en chiffres* ont fait l'objet d'une publication sur support papier en 2020. L'édition 2021 de l'annuaire, publiée à la fin de l'année 2020, était la 50^e depuis le lancement de cette publication en 1971. Un chapitre rétrospectif supplémentaire a été ajouté à cette occasion. Depuis 2019, les autres publications comme la brochure *Conjoncture* sont diffusées exclusivement sous forme électronique.

En plus des infographies bimestrielles lancées en 2018, le SStat présente depuis 2019, deux fois par semaine, une brève information sur les réseaux sociaux.

Depuis 2019, le SStat publie annuellement des scénarios démographiques par district, ainsi qu'un outil paramétrable permettant de simuler des scénarios en fonction des propres hypothèses de l'utilisateur ou utilisatrice en matière de migrations.

Le SStat procède à la mise à jour des données du Cercle Indicateurs concernant le canton de Fribourg. Ce système d'indicateurs issu de la collaboration entre la plupart des cantons, l'Office fédéral de l'environnement et l'Office fédéral de la statistique, fournit une batterie d'indicateurs concernant les différents aspects du développement durable.

Le SStat travaille à la refonte de son système de diffusion de masse (2,8 millions de données) sur le web, la solution actuelle n'étant plus adaptée au nouveau site de l'Etat et aux attentes des utilisateurs et utilisatrices de smartphones. Pour cela, et aussi pour automatiser la production et la diffusion des news, brochures et infographies électroniques, il œuvre avec le SITel à la mise en place d'une solution de type Business Intelligence (BI).

Enfin, de nombreux résultats et exploitations spécifiques de données statistiques sont fournis en réponses à des demandes individuelles (environ 800 par année) qui parviennent au SStat par lettre, par courriel ou par téléphone, en provenance des milieux politiques et économiques, de la recherche scientifique, de la presse ou de particuliers et particulières. Le Service de la statistique alimente enfin en données statistiques les différents observatoires thématiques du canton (observatoires du marché du travail, du tourisme, du logement, etc.).

7.1.4 Conseil

Le Service de la statistique soutient les services de l'administration cantonale ou d'autres entités dans le cadre de travaux à caractère statistique, notamment dans le domaine de la santé (hospitalisations).

7.2 Projets et événements particuliers

Le SStat collabore au projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE) dirigé par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) en veillant à ce qu'y soient intégrés les besoins de la statistique fédérale. Il participe aussi aux projets d'informatisation complète des procédures de demande de permis de construire, là aussi pour veiller à la compatibilité des systèmes avec le registre fédéral des bâtiments et logements et avec les besoins de la statistique fédérale de la construction. Depuis 2019, le SStat participe au développement du projet de référentiels transversaux de données sur les personnes et les entreprises, mené sous l'égide de la Chancellerie. Le SStat soutient en outre la mise en place de l'Observatoire du logement par la mise à disposition des données qui lui sont nécessaires et par l'appariement des différentes sources dans le respect des exigences de la protection des données.

Afin de régler les conditions de réalisation et de participation aux enquêtes de la statistique publique cantonale, le Conseil d'Etat a arrêté le 3 mars 2020 l'Ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques cantonaux (ORStat).

Dès mars 2020, le SStat a été sollicité dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19, d'une part pour fournir des données statistiques visant à évaluer les risques et conséquences sanitaires (structure de la population par âges et régions, décès hebdomadaires, etc.) et économiques (emplois et entreprises selon les branches touchées par des

restrictions ou des baisses d'activité). Il a en outre mis du personnel à disposition pour les différentes campagnes d'information du public et des entreprises.

7.3 Collaboration intercantonale et avec la Confédération

Le Service de la statistique est actif au sein de la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT), de la Conférence des offices statistiques romands et tessinois (CORT) et de l'organe de collaboration et de coordination statistique entre les régions et la Confédération (REGIOSTAT). Enfin, il est présent, au titre de délégué des cantons, dans différents groupes de travail consacrés à de nouveaux projets ou à des réformes statistiques sur le plan fédéral, notamment dans les groupes consacrés à l'échange de données entre les cantons et la Confédération et à l'Open Government Data (OGD).

Comme plusieurs offices fédéraux et la plupart des services statistiques des cantons et des villes, le SStat est signataire de la Charte de la statistique publique suisse, elle-même inspirée du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Il s'engage à ce titre à respecter les principes de la Charte concernant notamment l'indépendance, l'objectivité, la protection des données et le professionnalisme. Dans le but de faciliter les échanges de données statistiques de base et d'assurer une protection optimale des données individuelles, le SStat a contribué à l'élaboration d'un contrat-cadre avec l'Office fédéral de la statistique, lequel sera assorti d'un règlement interne de traitement des données, encore en cours de validation auprès de l'OFS au moment de rédiger le présent rapport. Ce nouveau dispositif pourra être signé et entrer en vigueur en 2021.

8 Service du logement (SLog)

Responsable : Pascal Krattinger

8.1 Activités

8.1.1 Marché du logement

Au 1^{er} juin 2020, 2927 logements vacants ont été recensés dans le canton de Fribourg, soit 157 unités de plus que l'année précédente et 699 de plus qu'il y a 2 ans. Le taux de logements vacants, rapporté au total des logements, passe de 1,83 % en 2019 à 1,89 % en 2020.

Le taux de logements vacants varie d'un district à l'autre et a tendance globalement à augmenter. Il se présente comme suit :

	2018	2019	2020
Canton	1,51 %	1,83 %	1,89 %
Sarine	1,63 %	1,81 %	2,05 %
Glâne	1,62 %	2,26 %	2,92 %
Gruyère	1,39 %	2,04 %	1,66 %
Broye	1,73 %	1,88 %	2,01 %
Veveyse	0,94%	1,02 %	1,08 %
Singine	1,24 %	1,78 %	1,63 %
Lac	1,65 %	1,66 %	1,77 %

La répartition des logements vacants est la suivante :

	2018	2019	2020
1 et 2 pièces	25,7%	26,8 %	25,4 %
3 pièces	35,6 %	36,1 %	37,4 %
4 pièces	26,9 %	26,5 %	27 %

	2018	2019	2020
5 pièces et plus	11,8 %	10,5 %	10,2 %

En outre, sur l'ensemble des logements vides, 90,7 % (86,2 % en 2019 et 88,4 % 2018) sont à louer et 9,3 % (13,8 % en 2019 et 11,6 % en 2018) sont à vendre en 2020.

Les appartements de 1 et 2 pièces représentent 10 % du total des logements vacants à vendre. Par contre, les appartements de 5 pièces et plus représentent 39 % des logements vacants à vendre.

8.1.2 Abaissement des loyers par les pouvoirs publics

En application de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accèsion à la propriété de logements (LCAP) et de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, le Service s'est concentré sur les quatre tâches principales suivantes :

- > 127 promesses de subventions, débouchant sur la signature de 66 nouveaux contrats de bail. Ces chiffres démontrent un taux de rotation des locataires de plus de 12 % par an ;
- > Paiement des subventions cantonales et communales aux bénéficiaires. Les contributions cantonales dues au titre de l'abaissement des loyers se sont élevées à 755 308 francs en 2020 (contre 1 827 066 francs en 2019 et 2 662 910 francs en 2018) ; quant aux contributions communales, elles ont atteint 324 355 francs en 2020 (contre 887 149 francs en 2019 et 1 234 028 francs en 2018) ; le Service calcule également les subventions fédérales, qui se sont élevées à 1 261 654 francs en 2020 (2 777 407 francs en 2019 et 3 917 645 francs en 2018). Les subventions globales via la LCAP ont donc diminué de 7 814 583 francs à 2 341 389 francs entre 2018 et 2020 ;
- > Contrôle de la situation personnelle et financière des bénéficiaires de l'aide fédérale et cantonale pour un parc de 551 logements à fin 2020 (1357 à fin 2019 et 2064 à fin 2018) par le biais de révisions individuelles de situation et de révisions globales d'immeubles. A la suite de ces contrôles, un certain nombre de subventions a été corrigé.

D'entente avec l'Office fédéral du logement et dans le cadre de la charge de travail énorme due au Covid-19, et en se basant sur les contrôles de l'année passée, le Service a été dispensé du contrôle des loyers sur le 20 % du parc immobilier subventionné. Par ailleurs, le Service est depuis quelques années de plus en plus sollicité par les bénéficiaires d'aide en ce qui concerne le mode de fonctionnement et la durée des aides LCAP, et de nombreux renseignements sont fournis par téléphone ou mail. La thématique de la fin programmée des aides est très présente, que ce soit du côté des régies, des locataires, et des communes. Le Service a appuyé divers propriétaires dans les démarches visant à passer du système de logements subventionnés à un système se référant au marché libre.

8.1.3 Suivi des aides octroyées

Les propriétaires d'immeubles construits en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral du 30 juin 1942 concernant les mesures destinées à atténuer la pénurie de logements et à faciliter la construction d'immeubles, de l'arrêté fédéral du 8 octobre 1947 concernant les mesures destinées à encourager la construction de maisons d'habitation, ainsi que des diverses lois concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne, ont l'obligation de rembourser les subventions à la Confédération, à l'Etat et aux communes en cas de vente de leur immeuble avec bénéfice. En 2020, un immeuble a fait l'objet d'un remboursement de subventions qui s'est élevé à 17 890 francs (14 700 francs en 2019 et 11 000 francs en 2018). Les parts revenant à la Confédération et à la commune concernée ont été restituées.

8.1.4 Réserves de terrains

En 2020, aucune requête n'a été déposée par les sociétés immobilières en vue d'obtenir de l'Etat, en application du décret du 11 mai 1977 relatif aux réserves de terrains à bâtir, une garantie d'emprunt pour une réservation de terrain.

8.1.5 Vente d'immeubles aux étrangers et étrangères

Selon l'article 25 de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, les loyers des immeubles ayant fait l'objet d'acquisition par des personnes à l'étranger sont fixés par le Service du logement. En 2020, le Service a été saisi de deux demande ou de radiation de charges. Le Service a collaboré à plusieurs reprises avec la Commission pour l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger dans le cadre de revente de biens et du respect des plans des loyers.

8.1.6 Commission cantonale du logement

La Commission cantonale du logement a essentiellement pour but d'analyser l'offre et la demande de logements, le prix des loyers, et de susciter des initiatives tendant à promouvoir la mise à disposition de logements à louer et en propriété à bon marché. La Commission dispose d'un groupe de travail technique qui peut être amené à effectuer diverses analyses.

La commission s'est réunie à une reprise en 2020, de même que le groupe de travail.

8.1.7 Collaborations intercantionales

Les services cantonaux latins du logement (de la Suisse romande et du Tessin) organisent chaque année une rencontre intercantonale avec l'Office fédéral du logement (OFL) pour un échange de vues. Cette réunion, prévue à Genève, a été reportée en 2021 dans le cadre de la crise du Covid-19.

8.1.8 Affaires contentieuses

La Direction de l'économie et de l'emploi a été saisie d'un recours en 2020.

8.1.9 Politique du logement

Les aides au travers de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP) se réduisent progressivement et seront quasiment inexistantes en 2024. La loi fédérale sur le logement du 21 mars 2003 (LOG) fournit une aide indirecte aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique (MOUP) qui sont principalement des coopératives d'habitations et des fondations. Elle remplace la LCAP et ses effets se développent progressivement dans le canton de Fribourg. Les MOUP peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de diverses aides en relation avec la LOG. Les aides les plus fréquentes sont le recours au fonds de roulement des organisations faitières des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, les prêts de la centrale d'émission pour la construction de logement (CCL) et les examens techniques de projets par l'Office fédéral du logement (OFL).

Le Service a appuyé plusieurs MOUP et communes dans le cadre de la connaissance des outils de la LOG. Diverses demandes de prêts ont été faites par des MOUP existants ou nouveaux et ont permis de parfaire les financements de nouveaux projets ou la rénovation d'immeubles existants. Plusieurs MOUP ont augmenté leur parc immobilier par des acquisitions.

Le Service participe activement au développement de l'association fribourgeoise des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, nouvelle association créée en novembre 2019. L'émergence de cette association est un point très positif en matière de création d'immeubles à loyers abordables.

8.1.10 Observatoire du logement et de l'immobilier

Le Service participe de plein pied à la mise en place de l'observatoire du logement et immobilier en tant que membre actif du comité de pilotage de l'observatoire. De nombreuses séances ont été organisées, tant sur des aspects organisationnels que juridiques, afin de permettre la parution des chiffres pour le pilote « Ville de Fribourg ». Le projet se démarque des autres observatoires par la collecte de données directement auprès des régies immobilières. Ces dernières sont très actives et permettent de fournir des données représentatives du marché immobilier, avec un degré de précision permettant d'avoir des informations au niveau des quartiers.

Le Service continuera son étroite collaboration avec l'observatoire.

8.1.11 Politique d'information

Le Service travaille également avec d'autres services de l'Etat afin d'intégrer le logement dans les discussions et stratégies transversales. Il participe à divers groupes de travail et plateformes ayant un lien avec le logement. Il continue d'avoir de fréquents contacts avec les communes, les milieux de l'immobilier et diverses associations.

9 Service de la formation professionnelle (SFP)

Christophe Nydegger, chef de Service

9.1 Activités

Le nombre de personnes en formation professionnelle initiale enregistré au Service s'élève à 9157, ce qui correspond à une diminution de 0,7 % par rapport au chiffre de l'année précédente. Les offres de préparation à la formation professionnelle accusent une importante baisse des effectifs (- 17,8 %), ce qui explique cette diminution globale. Si la formation professionnelle initiale enregistre une augmentation des effectifs au niveau des professions AFP, des auditeurs et auditrices de la maturité professionnelle à plein-temps MP2, la catégorie des professions CFC connaît une baisse de 1 %. Le nombre total d'entreprises fribourgeoises formant actuellement des apprenti-e-s est en légère augmentation par rapport à 2019 et se situe à 2349. Pour rappel, le quota de ces entreprises formatrices avait connu un pic de 2501 en 2013.

Le Service s'est prononcé sur 20 enquêtes et procédures d'audition concernant les projets de révision des ordonnances et des plans de formation, soumis par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Les partenaires du Service sont régulièrement informés grâce à l'envoi de Newsletters. En raison de la crise sanitaire, c'est environ 20 communications qui ont été adressées à quelque 5000 acteurs et actrices de la formation professionnelle aux niveaux cantonal et national. Ces Newsletters ont permis d'approcher rapidement les partenaires afin de les rendre attentifs aux nombreuses répercussions de la situation sanitaire sur la formation professionnelle. Des liens dynamiques ont également été régulièrement insérés sur les pages de sites internet concernés.

En raison du Covid-19, bon nombre de cours pour formateurs et formatrices en entreprises ont dû être partiellement ou entièrement annulés. Sur les quatre proposés en langue allemande, deux se sont déroulés normalement. Concernant les cours en français, seuls 6 sur les 22 proposés ont pu être donnés. Les participants et participantes aux cours, partiellement ou totalement annulés, ont été inscrits à ceux de 2021. Malgré tout, les évaluations desdits cours dispensés ont été positives dans l'ensemble et les mesures sanitaires contraignantes, notamment le port du masque durant toute la durée, ont été bien acceptées.

Le Service a pris part, le 6 mai 2020, à la 12^e Journée intercantonale de la formation professionnelle. Cette manifestation jouit désormais d'une forte notoriété dans le canton ainsi qu'au niveau national. Cette année, 25 radios régionales ont émis dans une vingtaine de cantons ainsi que dans la Principauté du Liechtenstein. Pour le canton de Fribourg, le Service peut compter sur la collaboration de Radio Fribourg et de Radio Freiburg pour promouvoir la formation professionnelle durant cette journée. En 2020, l'accent a été mis sur les questions d'actualité liées la crise sanitaire et ses incidences sur la formation professionnelle.

Malgré le report des SwissSkills 2020, plusieurs jeunes professionnel-le-s ont eu la possibilité de prouver leur savoir-faire lors des SwissSkills Championships 2020 qui ont eu lieu de septembre à novembre. Les couleurs du canton de Fribourg ont été brillamment défendues avec, au total, 9 médailles remportées (or, argent et bronze). Qualifiés pour les finales, trois Fribourgeois (un constructeur métallique CFC, un mécatronicien d'automobiles CFC et un calorifugeur-tôlier CFC) ont décroché une médaille d'or. Quatre médailles d'argent ont été remises à : un médiamaticien CFC, un projeteur en technique du bâtiment chauffage CFC, un électronicien CFC ainsi qu'à un installateur en chauffage CFC. Enfin, deux jeunes professionnel-le-s, une médiamaticienne CFC et un cuisinier CFC, ont également fait honneur au canton en remportant une médaille de bronze.

Grâce au soutien financier de Movetia, agence nationale en charge de la promotion des échanges et de la mobilité, le Service a pu lancer le programme #FriReadyGo, qui permet aux futurs détenteurs et détentrices d'un CFC, d'une AFP ou d'une maturité professionnelle de partir en Europe au terme de leur formation afin de réaliser un stage.

La séance de la Commission de la formation professionnelle (CFP), prévue le 4 mai, a été annulée en raison de la situation sanitaire. Aussi, les objets de l'ordre du jour de ladite séance, requérant l'approbation des membres de la CFP, ont été soumis et validés par voie de circulation. Quant à la seconde séance, fixée au 2 décembre, elle s'est déroulée via une réunion Teams. La CFP traite d'éléments en lien avec la formation professionnelle initiale, la formation professionnelle supérieure et continue et émet des recommandations quant aux salaires indicatifs des personnes en formation. Elle a ainsi procédé à la nomination de membres de commissions d'apprentissage (CA), destinés à remplacer des membres démissionnaires ou à compléter des CA, tout en veillant à tendre à la parité des représentations. Elle a également approuvé les comptes et le budget du CPI, selon le préavis émis par le comité de pilotage du CPI, composé de membres de la formation professionnelle.

9.2 Evénements particuliers

9.2.1 Validation des acquis (VAE)

11 candidats et candidates ont obtenu leur CFC par le biais de la validation des acquis de l'expérience. Ces personnes proviennent des professions suivantes : assistant/assistante socio-éducatif CFC (8), aide en soins et accompagnement AFP (1), employé-e de commerce CFC (1), logisticien/logicienne CFC (1).

9.2.2 Préapprentissage d'intégration (PAI)

La deuxième volée du PAI a pris fin au terme de l'année scolaire 2019/20 avec 14 contrats d'apprentissage (AFP ou CFC) signés.

Au début de l'année scolaire 2020/21, la troisième volée, 14 personnes en formation ont débuté leur PAI dans les champs professionnels de l'alimentation, du commerce de détail et de l'hôtellerie. L'EPAI et l'EPC dispensent l'enseignement à ces jeunes. Ce sont une dizaine d'entreprises qui accueillent cette année ces personnes en formation.

La responsabilité du PAI avait été transférée à l'EPAI dès l'année scolaire 2019/2020, afin de le regrouper avec les autres offres de transition. Dans ce cadre, les relations se sont renforcées entre le PAI et la Plateforme Jeunes (PFJ). A l'automne 2020, un projet d'extension du PAI a été transmis pour évaluation au Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Dès sa validation, le programme pourra ainsi accueillir des personnes issues de la migration, hors du domaine asile (UE/AELE et Etats tiers).

9.2.3 Remise des titres 2020 en mode numérique

Chaque année, environ 2600 personnes en formation se retrouvent à Forum Fribourg accompagnées de leurs proches pour recevoir leur titre de fin de formation. Cette année cependant, les cérémonies officielles ont dû être annulées en raison de la crise sanitaire. Pour le Service, comme pour la Direction de l'économie et de l'emploi, il n'était pourtant pas question qu'un virus empêche ces réjouissances initialement prévues le 10 juillet. Afin de marquer le coup et de mettre à l'honneur les lauréats et lauréates, c'est une version numérique de la cérémonie qui a vu le jour sous la forme d'un site web. Ce projet a été réalisé avec des partenaires locaux.

9.3 Formation

9.3.1 Formation professionnelle initiale et préparation à la formation professionnelle initiale

Les effectifs des personnes en formation et le nombre de certificats et d'attestations délivrés pour le canton figurent dans le tableau suivant :

	Personnes en formation		Certificats et attestations délivrés	
	2019	2020	2019	2020
Maturité professionnelle post CFC (MP2)	358	376	555	549
Apprentissage avec maturité professionnelle intégrée (MP1)	7720	7681	2189	2196
Auditeurs/trices	364	398	89	93
Préapprentissage	52	73		
Cours préparatoire (SeMo)	471	445		

	Personnes en formation		Certificats et attestations délivrés	
Cours d'intégration	239	149		
Total	9204	9122	2833	2838

Commentaires :

Pour 2020, le taux de réussite est de 93,2 % (90,7 % en 2019).

1439 élèves fribourgeois suivent l'enseignement professionnel dans un autre canton, dont 148 en écoles de métiers.

Il est à relever que le Service et les centres de formation professionnelle forment eux-mêmes 23 apprenti-e-s.

9.3.2 Enseignement professionnel

L'enseignement professionnel est dispensé dans les centres de formation suivants, qui accueillent aussi 276 apprenti-e-s issus d'autres cantons. Le tableau ci-dessous présente la répartition des personnes en formation dans ces centres.

Centres de formation	Personnes en formation		
	Français	Allemand	Total
Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)	2799	576	3375
Ecole professionnelle commerciale (EPC)	887	254	1141
Ecole des Métiers de Fribourg (EMF)	409	34	443
Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)	1189	-	1189
Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG)	603	102	705
eikon	168	-	168
Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG)	330	24	354
Total	6385	990	7375

9.3.3 Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)

La situation particulière de cette année a généré de nombreuses tâches inattendues dans la mise en place de l'enseignement à distance dès le 16 mars et jusqu'au lundi 8 juin, date de la reprise de l'enseignement en présentiel. La rentrée scolaire 2020/21 a également été bouleversée dans différents métiers ainsi qu'au niveau de la Plateforme Jeunes PFJ. En effet, les professions les plus touchées (cuisiniers et cuisinières, boulangers-pâtisseries-confiseurs et boulangères-pâtisseries-confiseuses ainsi que métiers de la coiffure) n'ont pas obtenu l'effectif suffisant pour garantir l'ouverture des classes planifiées. Cette résultante a occasionné bon nombre de soucis RH dans la distribution des unités d'enseignement (UE). Une baisse d'effectif dans les cours d'intégration a occasionné la perte de plus de 2 EPT. La direction relève l'esprit de solidarité qui règne au sein du corps enseignant, certains enseignants et enseignantes ayant accepté une baisse de leurs UE, afin de permettre à d'autres collègues de limiter les leurs.

La mise en place de M365 par l'Etat de Fribourg a été grandement appréciée. Cette numérisation de l'enseignement augure toutefois d'adaptations organisationnelles (formation continue et parc informatique à disposition à mettre en place).

Conformément aux directives édictées par la DEE, respectivement par le SFP et la CD-CFP, toutes les sorties, événements ou représentations ont été annulés.

Les enseignants et enseignantes « sport » ont participé efficacement à la mise en place des mesures sanitaires au sein de l'EPAI et de l'EPC. En effet, les activités sportives n'ayant pas repris le 8 juin comme le reste de l'enseignement, les collaborateurs et collaboratrices de la branche « sport » se sont tenus à disposition pour remplir des tâches bien différentes de leur mission première qui est l'enseignement de la culture physique.

Cette année particulière n'a cependant laissé que peu de place à la stratégie et à la vision future de l'EPAI, les tâches opérationnelles ayant représenté le quotidien de la direction, afin de garantir un enseignement de qualité.

9.3.4 Ecole professionnelle commerciale (EPC)

Les formations bilingues au sein de l'EPC de Fribourg voient le nombre de participants et participantes en constante augmentation, à tel point que l'EPC a décidé d'organiser un nouveau CAS en enseignement bilingue avec 20 participants et participantes. L'EPC affirme sa position en tant que centre de coordination pour les mobilités nationale et internationale par les projets d'échanges d'enseignants et enseignantes dans le cadre de la formation en enseignement bilingue et par la création du projet " commerce + ". Nonobstant le coronavirus, 9 apprenti-e-s ont débuté le programme et 25 apprenti-e-s de 4 écoles différentes vont partir en août 2021 en stages professionnels d'une durée de 22 semaines chacun, en Angleterre et en Allemagne. L'EPC a pu profiter de son statut d'école pilote M365, lui permettant de continuer l'enseignement à distance pendant le semi-confinement des mois de mars à mai 2020, ceci grâce à un programme intensif de formation continue de ses collaborateurs et collaboratrices.

9.3.5 Ecole des Métiers Fribourg (EMF)

9.3.5.1 Développement de la formation professionnelle

9.3.5.1.1 Enseignement numérique

L'année scolaire 2019/20 a vu une transformation numérique de l'EMF. En effet, dès le 16 mars, soit, 3 jours après l'annonce de la fermeture des écoles en lien avec la crise sanitaire, les enseignants et enseignantes de l'EMF du domaine professionnel ont commencé à enseigner à distance et une formation des enseignants et enseignantes maturité a été organisée. Dès le 23 mars, toutes les personnes en formation à l'EMF suivaient leurs cours à distance en direct.

En date du 1^{er} avril, tout l'Etat passait sous Microsoft 365, ce qui a permis aux enseignants et enseignantes, durant les relâches de Pâques, de basculer sur l'outil Teams afin de poursuivre l'enseignement à distance.

Pour la partie pratique de la formation professionnelle, un accès à distance aux machines de l'EMF a été organisé et ainsi, pour les personnes sans accès VPN, l'environnement professionnel de l'EMF était accessible via l'outil CitrixWeb. Avec ces mesures, l'EMF a pu garantir la formation en continue et quotidienne de tous ses apprenti-e-s.

La rentrée scolaire 2020/21 a été marquée par la mise en place d'outils numériques pour l'enseignement et la formation des enseignants et enseignantes à ces outils, formation assurée en interne par les représentants et représentantes d'un groupe de travail mis en place. Plusieurs sessions ont eu lieu sur Teams, mais également sur les outils comme Stream, permettant de générer des capsules vidéos de formation. Dans les salles de classes et les ateliers, des caméras et casques mono-oreilles, permettant d'assurer l'enseignement à distance pour les personnes en formation en quarantaine tout en assurant l'enseignement présentiel pour ceux qui étaient sur site, ont été mises en place. Ceci a nécessité également la formation des enseignants et enseignantes, formation assurée par l'EMF. Cette expérience, bien que contraignante pour l'enseignant et l'enseignante lorsqu'il donne son cours, s'est avérée bénéfique lors de la deuxième vague de l'automne. Les cours ont pu être maintenus pour tous et toutes et par tous et toutes.

9.3.5.1.2 Bilinguisme

Lors de l'année scolaire 2019/20, 11 enseignants et enseignantes se sont formés au premier module d'enseignement bilingue du CAS, ceci dans le but d'enseigner la maturité en bilingue mais également de muter la troisième classe de la filière informatique en classe bilingue.

9.3.5.1.3 Ecole supérieure (ES)

Le Groupe de travail pour la création d'une ES en génie mécanique au sein de l'EMF poursuit son travail, qui a été stoppé pour des raisons de crise sanitaire, et attend les différents plans d'études qui sont en cours de révision par la Confédération.

9.3.5.2 Gestion des personnes en formation

Cette rentrée scolaire enregistre une légère augmentation des effectifs, augmentation qui devrait se poursuivre dans les années futures, par, notamment, la création d'une troisième classe d'informaticiens et informatiennes CFC. Les effectifs dans les autres filières métiers sont identiques à ceux de l'année 2019. Quant à ceux de la maturité professionnelle post-CFC (MP2) et des cours préparatoires, ils ont augmenté de 10 % environ.

9.3.5.3 Finances

En date du 28 mars, le Grand Conseil a accepté un décret pour le renouvellement du parc " machines " de sa filière de polymécaniciens et polymécaniciennes CFC. 14 machines CNC ont été achetées, via les marchés publics, et installées au Chemin du Musée. Ces machines sont utilisées par les apprenti-e-s polymécaniciens et polymécaniciennes CFC depuis le mois d'août. Trois autres marchés publics sont en cours de sélection pour remplacer les machines du site des Daillettes.

9.3.6 Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)

L'EPAC a mis à profit ses compétences informatiques en utilisant les outils Office 365, projet pour lequel elle était école pilote l'année précédente. Ces outils informatiques ont permis de rapidement mettre en place et de faciliter la transition vers l'enseignement à distance pour les collaborateurs, les collaboratrices et les apprenti-e-s lors de la fermeture des écoles en mars. Grâce à cette crise, un bond technologique a été franchi. Toutefois, force est de constater que l'enseignement en présentiel reste indéniablement le meilleur outil pédagogique.

La rentrée scolaire 2020/21 est identique à l'année précédente en termes d'effectifs. 1180 apprenti-e-s ont été accueillis en août dernier. Malgré les craintes liées à la situation sanitaire, le nombre d'apprenti-e-s est resté stable. Si certaines professions ont effectivement enregistré une diminution d'effectifs, d'autres ont connu une augmentation, permettant ainsi de conserver la stabilité des effectifs de l'EPAC. Malheureusement, l'EPAC n'a pas pu ouvrir une classe de la coiffure et n'a pas pu renouveler l'expérience avec des pré-apprenti-e-s d'intégration dans le domaine de la logistique. En revanche, elle a accueilli les premiers élèves en maturité professionnelle post-CFC, type économie, en temps partiel sur deux ans.

Lors du confinement, beaucoup de collaborateurs et collaboratrices de l'EPAC ont testé et utilisé différents outils pédagogiques informatiques pour la réalisation de leurs activités professionnelles. Afin de ne pas perdre ces acquis et dans le but de partager le savoir, l'EPAC a organisé des ateliers de formation pédagogique et informatique dispensés par les pairs. Chaque collaborateur et collaboratrice pouvait partager son savoir dans son domaine de compétences et d'autres pouvaient parfaire leurs connaissances. Il y avait notamment des ateliers sur les outils M365 (Teams, OneNote), sur les outils informatiques spécifiques à un métier, sur les applications pédagogiques interactives, sur l'utilisation des moyens audio-visuels ou encore sur la création de projets pédagogiques. Ces ateliers ont connu un grand succès et l'EPAC espère pouvoir renouveler cette expérience.

Concernant les projets, l'EPAC veut créer une exposition permanente pour les métiers du bois avec diverses essences d'arbres ayant pour but une dimension pédagogique et décorative.

Grâce au projet de mobilité géré par l'EPC, l'EPAC a pu offrir la possibilité aux apprenti-e-s employé-e-s de commerce de postuler pour le programme « commerce + ». 6 candidat et candidates ont été sélectionnés et partiront en 2021 pour 6 mois en Angleterre et 6 mois en Allemagne.

L'EPAC continue de développer son offre de soutien pédagogique destiné à tous ses apprenti-e-s.

Pour conclure, la direction de l'EPAC est particulièrement reconnaissante envers ses collaborateurs et collaboratrices qui, en temps normal, s'investissent beaucoup pour l'école, mais qui, cette année, ont de plus fait preuve d'une solidarité exemplaire durant la crise sanitaire. Ils ont investi beaucoup de leur temps et de leur énergie pour continuer à fournir une formation de qualité.

9.3.7 Ecole professionnelle santé-social (ESSG)

Les effectifs des personnes en formation à l'ESSG ont poursuivi leur croissance pour dépasser pour la première fois la barre des 700 (en 2019 : 670). Comme pour l'année 2019, cette croissance est liée non seulement à l'évolution des

besoins en personnel dans les métiers de la santé et du social, mais aussi à l'ouverture de nouvelles formations à la rentrée 2019/20 : CFC d'assistant et assistante médical-e (1 classe par année) et diplôme d'éducateur/éducatrice de l'enfance ES (1 classe par année) d'une part, et, d'autre part, enseignement de culture générale modulaire pour adultes (2 classes à la rentrée 2020 contre 1 à la rentrée 2019).

En Suisse romande, l'ESSG demeure l'une des rares écoles offrant les différentes voies de formation prévues par le système suisse de formation professionnelle. A côté de l'apprentissage traditionnel en 3 ans (CFC d'assistant et assistante en soins et santé communautaire ASSC, en mode dual ou en école-stage ; CFC d'assistant et assistante socio-éducatif ASE, CFC d'assistant et assistante médical-e AM) ou en 2 ans pour l'AFP d'aide en soins et accompagnement (ASA), l'ESSG permet également l'accès à un diplôme d'ASSC ou d'ASE par la voie raccourcie (FoRa en 2 ans), par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou encore par la voie de la procédure de qualification selon l'art. 32 de l'ordonnance sur la formation professionnelle. Les personnes en formation selon ces voies particulières bénéficient d'une formation modulaire, réservée aux adultes expérimentés dans leur domaine de formation. Ces dernières voies de formation sont proposées jusqu'ici dans la section francophone.

Au niveau des projets, l'année aurait dû être riche, avec notamment la participation à la « Semaine contre le racisme » et à la journée « Futur en tous genres ». Si la pandémie a eu raison de ces événements, elle aura cependant permis – en des temps records – le passage à un enseignement à distance au printemps et une utilisation renforcée des moyens numériques à partir de la rentrée scolaire 2020/21.

Les personnes en formation à l'ESSG, tout particulièrement les ASSC et les ASE, ont été fortement éprouvées par la crise sanitaire : nombre d'entre elles ont été directement confrontées à la maladie. Il faut saluer leur courage et leur endurance, car elles ont dû mener de front leur formation et leur quotidien professionnel exigeant et éprouvant, physiquement aussi bien que psychiquement.

9.3.8 Ecole professionnelle en arts appliqués – eikon

Cette année, placée sous le signe du Covid-19, a obligé l'école à mettre en place un enseignement à distance à grande échelle. En deux jours et demi, l'école a permis à l'ensemble des collaborateurs, collaboratrices et apprenti-e-s de travailler à distance. Dès septembre, c'est à M365 qu'ils ont dû s'adapter.

Les phases de stages ont été considérablement impactées dès avril. Les boursiers et boursières Movetia ont dû être rapatriés d'urgence de l'étranger, obligeant les équipes d'enseignants/enseignantes et encadrants/encadrantes en Suisse à réadapter leur prise en charge avant l'été. Les entreprises de stages accueillant les stagiaires ont été des partenaires de grande qualité et le marché, jusqu'ici résilient, a permis d'éviter que des apprenti-e-s se retrouvent sans stage en 4^e année.

Les « Portes ouvertes » de novembre, accueillant chaque année plus de 1500 visiteurs, ont dû être annulées.

Le nouveau site d'eikon sur fr.ch a été finalisé en novembre ; il est désormais possible de s'inscrire online aux concours d'admissions. Une deuxième plateforme est prévue en 2021, qui mettra en évidence la partie visuelle et les « projets » des apprenti-e-s. Une plate-forme informatique pour les élèves a été mise en place et la clarification de la gestion des documents de l'école a démarré et se poursuivra en 2021.

Les phases de stages internes, Work et LAB, ont réalisé de nombreux projets, dont certains avec la DEE et son « arbre à vœux » de fin d'année notamment ainsi qu'avec de nombreux autres partenaires, tels la HEIA pour son futur anniversaire par exemple. Des équipes de stagiaires de WORK ont profité de travailler à Bluefactory pour la mise en place de projets « green ».

9.3.9 Cours interentreprises (CIE)

3934 apprenti-e-s ont suivi les CIE dans le canton durant l'année scolaire 2019/20 et 1790 à l'extérieur du canton. 40 apprenti-e-s ont fréquenté ces cours directement au sein de leur entreprise formatrice.

9.3.10 Formation professionnelle supérieure et continue

Le Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI) s'est doté d'une nouvelle direction depuis le 1^{er} février. En termes d'organisation, des évolutions ont eu lieu courant 2020. Un poste de spécialiste qualité a été créé et une

stagiaire en marketing a été engagée afin de dynamiser la vente et la présence sur les réseaux sociaux. Dans le cadre d'un départ, un poste de chef de projet pédagogie et développement de l'offre a été créé. Ce poste a pour vocation de renforcer le suivi, de garantir la qualité des formations sur le plan de la pédagogie et d'accompagner les formateurs et formatrices dans la transition numérique.

Les mesures, prises dans le cadre de la crise sanitaire, ont affecté les activités de formation continue de manière conséquente. Des RHT ont été appliqués pour les formations qui n'ont pas pu être données et partiellement pour l'administration.

Durant le confinement du printemps, seuls les cours préparatoires aux brevets et certificats fédéraux ont été poursuivis et ce sous format distanciel. Ce changement a nécessité des investissements en matériel informatique ainsi qu'un accompagnement important tant des formateurs et formatrices (technique et pédagogique) que des personnes en formation (technique).

Les mesures du marché du travail (MMT) ont été entièrement fermées durant le printemps, sur décision du SPE, qui a néanmoins maintenu leur financement.

Au printemps, le CPI a mis en ligne son nouveau site internet et a intensifié sa présence numérique et son approche marketing en particulier au travers des réseaux sociaux.

La période de ralentissement des ventes a été mise à profit pour développer le portefeuille d'offre en formation continue d'une part et, d'autre part, pour préparer l'audit de re-certification ISO 9000 et Eduqua, pour l'ensemble de ses activités. Cette double certification a été obtenue le 24 novembre.

L'étoffement de l'offre en formation continue a concerné les domaines suivants : management, administration/gestion RH (ex : assurances sociales), informatique, communication & marketing, développement personnel.

L'offre « sur mesure » dédiée aux entreprises a également été développée. Une page du site internet y est spécifiquement dédiée.

Dans le domaine de la formation professionnelle supérieure, le CPI est le seul centre romand à organiser la formation de spécialiste technico gestionnaire ; une session s'est terminée en 2020.

Pour rappel, se rajoute à cette offre, le brevet de spécialiste RH et le certificat d'assistant RH, le brevet d'expert en production, le brevet de formateur d'adultes, le brevet de spécialiste en conduite d'équipe, le certificat en management/ leadership. Au travers d'un partenariat avec un autre centre de formation romand, certains certificats et brevets peuvent également être donnés entièrement à distance. Une offre de ce type existe entre autres pour le certificat d'assistant RH ou le brevet de spécialiste en vente & marketing.

9.3.11 Bibliothèque des Arts et Métiers BAM (EPAI) et Centre de ressources (EPAC)

La BAM a été fermée depuis le début du confinement. Avec le projet de réorganisation des services ressources, notamment la fusion du service du matériel scolaire et la bibliothèque, l'EPAI a saisi l'opportunité d'effectuer des travaux d'aménagement pouvant accueillir cette nouvelle structure. Ces travaux se termineront en janvier 2021. Exceptionnellement, au vu de la situation sanitaire, les statistiques de prêt et de nouvelles acquisitions n'ont pas été tenues.

Malgré cette fermeture, la BAM a toujours garanti un service minimal aux apprenti-e-s et aux enseignants et enseignantes. Ainsi, comme d'habitude, toute la documentation nécessaire à l'enseignement et à l'élaboration des travaux personnels (TPA) des élèves a pu être délivrée.

Durant cette dernière année, la bibliothèque de l'EPAC a été fréquentée par 6838 usagers. Des visites ont notamment été organisées pour 23 classes de première année. 762 lecteurs, dont 88 nouveaux inscrits, ont empruntés 1732 documents et 90 e-books eBibliomédia. La bibliothèque a fait l'acquisition de 401 nouveaux documents et indexé 102 articles de revues. Les collections ont été mises en valeur à l'occasion d'une dizaine d'expositions thématiques en lien avec des événements au sein de l'EPAC ou en fonction de l'actualité.

Concernant le matériel scolaire, la distribution et la facturation de celui-ci ont été gérées par le personnel de la bibliothèque, ceci pour près de 900 élèves.

9.4 Association du Centre professionnel cantonal (ACPC)

Lors de l'assemblée générale du 17 juin 2020, les membres de l'ACPC ont approuvé la nouvelle stratégie de développement ainsi qu'un plan financier jusqu'à l'année 2030. La mise en œuvre de ce plan prévoit de couvrir les besoins des surfaces nécessaires dédiées aux cours interentreprises (CIE), tout en tenant compte de l'utilisation des synergies entre les associations professionnelles.

Elle permet également l'optimisation des surfaces, l'augmentation de la valeur des bâtiments et des surfaces en propriété de l'ACPC et l'intégration du développement durable dans les réflexions de l'assainissement des bâtiments en propriété, selon le plan climat de l'Etat.

Actuellement, les locaux et installations sont répartis sur 15 sites, dont certains en location. Le nouveau plan immobilier vise à tout concentrer sur 4 sites, avec des bâtiments uniquement propriétés de l'ACPC, à savoir :

- > les bâtiments du site « Derrière-les-Remparts » à Fribourg, qui hébergent le SFP, l'EPC et l'EPAI ;
- > le bâtiment du site de Bulle, occupé par l'EPAC ;
- > le nouveau bâtiment du site de Courtepin, actuellement en construction en partenariat avec la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs (FFE), accueillera les CIE des professions de maçon, d'aide-maçon, de peintre, d'aide-peintre, de carreleur et d'aide-carreleur. La nouvelle construction offrira une surface de 3800 m2 et sera opérationnelle pour la rentrée scolaire 2021-2022 ;
- > le futur bâtiment de Villaz-St-Pierre hébergera les CIE des professions de l'électricité, du bois, de l'automobile, de la carrosserie, du métal, de la technique du bâtiment, de la branche technique industrielle, de la cuisine et de l'hôtellerie, de la santé et du social ainsi que de la coiffure. La mise en jouissance des locaux est prévue pour la rentrée scolaire 2024-2025 et offrira une surface de 17 200 m2.

10 Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (HES-SO//FR)

Directeur général : Jacques Genoud

10.1 Généralités

Pour la HES-SO Fribourg/Freiburg (HES-SO//FR) et ses quatre hautes écoles, 2020 s'inscrit sous le signe de la crise de la Covid-19. La gestion de la crise et le passage à l'enseignement à distance marquent cette année extraordinaire à plus d'un titre. Malgré cette situation, dans la continuité de la mise en œuvre de la loi et de la vision et stratégie de la HES-SO//FR, cette dernière assure et développe ses missions et honore son mandat de prestations auprès de la HES-SO.

Unifiée sous une même loi et Direction (DEE), la HES-SO//FR jouit de sa propre personnalité juridique et son autonomie est garantie. Le financement des missions inscrites dans la loi est assuré par les contributions de la Confédération, des cantons partenaires de la HES-SO et par le canton de Fribourg.

Les quatre hautes écoles constituant la HES-SO//FR sont les suivantes :

- > Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg (HEIA-FR) ;
- > Haute école de gestion Fribourg (HEG-FR) ;
- > Haute école de santé Fribourg (HEdS-FR) ;
- > Haute école de travail social Fribourg (HETS-FR).

Ce rapport ne traite que des points importants concernant la HES-SO//FR dans son ensemble. Des informations détaillées sur les quatre hautes écoles figurent dans le rapport annuel de chacune d'elle.

10.2 Organes

10.2.1 Conseil de la HES-SO//FR

Composé de onze membres, il s'est réuni à deux reprises. Lors de sa séance à distance du 5 mai 2020, le Conseil HES-SO//FR a notamment pris connaissance :

- > de la situation Covid-19 et du dispositif mis en place au sein de la HES-SO//FR ;
- > du Plan d'Intentions Cantonal 2021-2024 et a donné un préavis positif ;
- > des comptes 2019 de la HES-SO//FR ;
- > de l'impact du passage à la nouvelle typologie des fonctions ;
- > du rapport d'accréditation AAQ (Agence d'accréditation et d'assurance qualité) ;
- > de l'influence du postulat Berset / Mesot sur la constitution de fonds recherche appliquée et développement (Ra&D) à la HES-SO//FR ;
- > de divers points présentés par le Conseil Représentatif HES-SO//FR.

Lors de sa séance du 29 septembre 2020 en présentiel, le Conseil HES-SO//FR a été informé par la direction générale des points suivants :

- > situation à la rentrée académique du 14 septembre 2020 ;
- > situation du budget 2021 HES-SO//FR ;
- > suite du Plan d'intentions cantonal (PIC) 2021-2024 : prochaines échéances ;
- > de divers points présentés par le Conseil Représentatif HES-SO//FR.

10.2.2 Comité de direction HES-SO//FR

Organe exécutif de la HES-SO//FR, le Comité de direction de la HES-SO//FR est composé de :

- > M. Jacques Genoud, directeur général HES-SO//FR ;
- > M. Jean-Nicolas Aebischer, directeur HEIA-FR ;
- > M. Rico Baldegger, directeur HEG-FR ;
- > M. Joël Gapany, directeur HETS-FR ;
- > Mme Nataly Viens Python, directrice HEdS-FR.

Le Comité de direction HES-SO//FR s'est réuni dix fois en 2020. En outre, en mars 2020, un séminaire de deux jours a réuni les directions des quatre hautes écoles et les responsables des services centraux sous la conduite du directeur général. Ce séminaire avait pour thème principale « HES-SO Fribourg/Freiburg VISION 2025 ».

L'issue de ce séminaire a permis à la HES-SO//FR de définir les points clés de sa VISION 2025 pour ses missions Enseignement, Recherche appliquée et développement (Ra&D) et développement institutionnel.

Le Comité de direction de la HES-SO//FR a été grandement sollicité durant la crise Covid-19. Depuis mars, le Comité de direction s'est réuni au minimum hebdomadairement à la séance Heure Fixe (HF) afin de gérer la crise.

10.2.3 Conseil représentatif (CR) du personnel et des étudiant-e-s de la HES-SO//FR

Courant 2020, des rencontres régulières ont eu lieu entre le Conseil représentatif (CR) et le directeur général HES-SO//FR. Le SPOC CR (Single Point Of Contact) est composé du Président du CR, M. Hervé Bourrier (chargé de cours HEG et collaborateur HEIA-FR), de Mme Nathalie Déchanez (membre du Personnel d'enseignement et Recherche HEdS-FR), de M. Arganthaël Castella (collaborateur HEIA-FR) et de M. Sven Rouvinez (étudiant HEIA-FR).

Au cours de 2020, la direction générale de la HES-SO//FR, le SPOC CR et/ou le CR in corpore ont abordé et/ou collaboré notamment sur les dossiers suivants :

- > développement durable et bilinguisme ;
- > gestion de la crise Covid-19 : impact pour le personnel et les étudiants et étudiantes ;
- > préavis du CR concernant le Mandat de Prestation 2021-2024 de la HES-SO à la HES-SO//FR ;
- > renouvellement de représentants et représentantes étudiants au sein du CR.

10.3 Étudiants et étudiantes

Chiffres correspondant à l'année académique 2019 – 2020

10.3.1 Nombre et évolution

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	Master	Total	Bachelor délivrés en 2020	Master délivrés en 2020
HEIA-FR								
Architecture	110	89	79			278	73	
Chimie	35	23	20			78	20	
Génie civil	48	43	36			127	32	
Informatique	43	43	39			125	36	
Télécommunications								
Réseau et sécurité	27	11	13			51	11	
Internet et communication	8	4	14			26	14	
Génie électrique	37	34				71		
Electronique			19			19	17	
Energie électrique			20			20	19	
Génie mécanique	61	52	44			157	38	
Total HEIA-FR	369	299	284			952	260	
Ecole technique de la construction	23	25	30			78	26	
Total ETC	23	25	30			78	26	
HEG-FR								
Economie d'entreprise (plein temps)	70	62	60			192	54	
Economie d'entreprise (en emploi)	98	93	90	88	53	422	92	26
Total HEG-FR	168	155	150	88	53	614	146	26
HEdS-FR								
Soins infirmiers PT	143	130	110			383	121	
Soins infirmiers EE							10	
Bsc Ostéopathie (plein temps)	31	29	33			93	20	
Msc Ostéopathie (temps partiel)	20	23	-			43	-	20
Total HEdS-FR	194	182	143			519	151	20
HETS-FR								
Travail social	128	118	111	23		380	93	
<i>Remarque : le Master en Travail social est une offre conjointe des Hautes écoles en travail social de Fribourg, Genève, Sierre, Lausanne et du Tessin.</i>								
Total HETS-FR	128	118	111	23		380	93	
Total HES-SO//FR	882	779	718	111	53	2'543	676	46

10.4 Évènements marquants

10-11.1.2020

Participation de la DG à la conférence HES du Bürgenstock

20.1.2020

Rencontre annuelle entre le Rectorat de l'Université de Fribourg et le Comité de direction de la HES-SO//FR

23.1.2020

Participation de la DG HES-SO//FR au processus de sélection du responsable IT de la HEP-FR

27-28.1.2020

Séance d'information de la DG HES-SO//FR à l'ensemble du personnel de la HES-SO//FR

31.1.2020

Participation de la DG HES-SO//FR au COPRO de définition de la stratégie agroalimentaire du canton de Fribourg

3.2.2020

Participation à la journée de formation Design Thinking dans le cadre du Team HUB PME. D'autre part, dans le cadre du projet HUB PME, durant la crise Covid-19, des PME fribourgeoises ont été soutenues par la HES-SO//FR, sous la conduite de projets de la HEG-FR en partenariat avec les trois autres HES fribourgeoises.

10.2.2020

Ouverture de Cosamo : Consultation en santé Mozaik

13.2.2020

Participation de la HES-SO//FR au workshop Stratégie agroalimentaire du canton de Fribourg

3-4.3.2020

Workshop Stratégie HES-SO//FR annuel

10.3.2020

Participation de la DG au Workshop HES-SO//FR : la numérisation dans ma haute école

13.3.2020

Etablissement de la cellule de crise HES-SO//FR en vue du traitement de la crise Covid-19

13.3.2020 au 17.6.2020

Gestion de la cellule de crise HES-SO//FR

23.3.2020

Lancement des cours à distance pour les étudiants et étudiantes de la HES-SO//FR

8.4.2020

Communication du 1^{er} train de mesures de la HES-SO face à la crise Covid-19 au personnel et aux étudiants et étudiantes

22.4.2020

Participation de la DG HES-SO//FR (co-présidence) à la séance de COPIL Stratégie agroalimentaire

28.4.2020

Participation de la DG HES-SO//FR à l'assemblée générale de BCC SA

30.4.2020

Communication du 2^e train de mesures de la HES-SO face à la crise Covid-19 au personnel et aux étudiants et étudiantes

4.5.2020

Audit qualité de contrôle SGS, à distance

5.5.2020

Adoption par le Conseil HES-SO//FR du Plan d'Intention Cantonal 2021-2024 (PIC)

6.5.2020

"Séance-atelier" Co-présidence stratégie agroalimentaire à Grangeneuve (petit comité)

2.6.2020

Participation de la DG HES-SO//FR à l'assemblée générale ordinaire de la société CertX SA

3.6.2020

Le Conseil d'Etat approuve le Plan d'Intention Cantonal HES-SO//FR 2021-2024

4.6.2020

Communication du 3^e train de mesures de la HES-SO face à la crise Covid-19 au personnel et aux étudiants et étudiantes

22.6.2020

1^{re} rencontre avec les sociétés SOFIES et ECOPLAN en vue de la définition de la Roadmap d'économie circulaire pour le canton de Fribourg

2.7.2020

Rencontre UniFR et HES-SO//FR en vue de l'établissement du projet PgB8 de Swissuniversities

6.7.2020

Présentation à la HES-SO du plan de développement école de la HES-SO//FR pour la période 2021-2024

14.7.2020

Séance conjointe DICS-DEE en vue de l'organisation de la rentrée à l'automne 2020 pour les entités de formation sous Covid-19

16.7.2020

Cérémonie de remise des prix du 1^{er} TI AWARD (Teaching Innovation Award)

21.7.2020

1^{re} rencontre avec le nouveau vice-recteur enseignement de la HES-SO et la DG HES-SO//FR

20.8.2020

Sensibilisation à la gestion de crise à la HES-SO//FR avec la collaboration de la Police cantonale fribourgeoise

1.9.2020

Grande retraite de la HES-SO dont le thème était "L'ENSEIGNEMENT EN PÉRIODE Covid-19 : ET APRÈS ?"

2.9.2020

Séance Commission de bâtisse Mozaïk

2.9.2020

Participation de la DG HES-SO//FR (co-présidence) à la séance de COPIL Stratégie agroalimentaire

3.9.2020

En collaboration avec la DAEC, la DEE et la HES-SO//FR, exécution du premier module avec les partenaires SOFIES et Ecoplan en vue de l'établissement de la roadmap d'économie circulaire pour le canton de Fribourg

16.9.2020

1^{er} Workshop sur le bilinguisme organisé par l'Etat de Fribourg auquel la HES-SO//FR a participé

23.9.2020

Participation de la DG HES-SO//FR à l'événement : " Perspectives : recherche et innovation avec le Smart Living Lab "

25.9.2020

Assemblée générale de BCC SA

29.9.2020

2^e séance du Conseil HES-SO//FR

5.10.2020

Lancement officiel du Student Venture Program (SVP) : programme de soutien à l'entrepreneuriat étudiant

13.10.2020

Clôture du GT MEF : Méthodes d'enseignement du futur

2.11.2020

Visite de la Halle Grise sur le site de Bluefactory avec le groupe de travail Halle Grise.

9+10.11.2020

Info DG HES-SO//FR à l'ensemble du personnel HES-SO//FR

10.11.2020

Rencontre de la délégation fribourgeoise de la Commission Interparlementaire de contrôle de la HES-SO

1.12.2020

Participation de la DG HES-SO//FR à la remise de diplômes de la HETS-FR par le biais d'une vidéo

3.12.2020

Séance de synchronisation DEE DICS DSAS avec la HES-SO//FR

4.12.2020

Participation de la DG HES-SO//FR à la remise de diplômes de la HEdS-FR par le biais d'une vidéo

11 Etat du personnel (SPO)

Pouvoirs - Directions		Comptes 2019	Comptes 2020	Ecart
Centres de charges		EPT	EPT	EPT
Direction de l'économie et de l'emploi		905.72	915.16	9.44
Administration centrale		79.16	81.37	2.21
3500 / ETES	Secrétariat général	7.16	7.97	0.81
3505 / PECO	Promotion économique du canton de Fribourg	8.93	10.40	1.47
3510 / OPEM	Service public de l'emploi	16.52	16.40	-0.12
3525 / RCOM	Service du registre du commerce	6.58	6.93	0.35
3535 / LOGE	Service du logement	2.32	1.85	-0.47
3542.1 / SFPR	Service de la formation professionnelle	23.75	23.94	0.19
3560 / STAT	Service de la statistique	9.00	8.88	-0.12
3565 / ENER	Service de l'énergie	4.90	5.00	0.10
Secteur de l'enseignement		826.56	833.79	7.23
3542.2 / EPAI	Ecole professionnelle artisanale et industrielle	189.52	187.94	-1.58
3542.3 / EPCCO	Ecole professionnelle commerciale	58.33	59.64	1.31
3542.4 / EPAC	Ecole professionnelle artisanale et commerciale	49.26	48.99	-0.27
3542.5 / EPSS	Ecole professionnelle santé-social	32.85	34.15	1.30
3542.6 / EMEF	Ecole des métiers Fribourg	69.46	73.82	4.36
3542.7 / EPAA	Ecole professionnelle en arts appliqués	24.21	24.46	0.25
3557 / ETEC	Ecoles techniques	7.78	7.92	0.14
3559.1 / HEDG	Direction générale HES-SO//FR	9.06	8.64	-0.42
3559.2 / HEIA	Haute école d'ingénierie et d'architecture	195.26	196.50	1.24

Pouvoirs - Directions		Comptes 2019	Comptes 2020	Ecart
Centres de charges		EPT	EPT	EPT
3559.3 / HEGE	Haute école de gestion	55.57	56.31	0.74
3559.4 / HEDS	Haute école de santé	82.26	82.89	0.63
3559.5 / HEDT	Haute école de travail social	53.00	52.53	-0.47